Publié le 02/06/2025

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 8 AVRIL 2025 À 18H00

Approuvé par délibération n° 2025-05-090 du 27/05/2025
Publié le 02/06/2025

Date de convocation : 26 mars 2025

PRÉSENTS :

Mmes **BLATTMANN** Sabine, **DONNEAUD** Chantal, **JACQUES** Elisabeth, **OKROGLIC** Dominique et **PIGNATEL** Agnès.

MM. **BARNEAUD** Christophe, **BOUGUYON** Yvan, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **ISOARD** Bernard, **MARTIN** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **BARDIN** Régine *(pouvoir à OKROGLIC Dominique)*, **BODIGUEL OCCELLI** Chloé *(pouvoir à FORTOUL Jacques)*, **GARCIER BALLADUR** Clarisse, **GARCIER-RICHAUD** Hélène *(arrive en séance avant le vote de la question n°14, pouvoir à PIGNATEL Agnès jusqu'au vote de la question n°13 inclus)*, **MATTERA** Wendy et **REYNAUD** Sandra *(pouvoir à REYNAUD Frédéric)*.

MM. **CAPEL** Denis *(pouvoir à TRON Jean-Michel)*, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre *(pouvoir à GASTON Arnaud),* **OLIVERO** Albert *(suppléé par MARTIN Jacques)* et **ORTUNO** Miguel.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. **TRON** Jean-Michel

Ordre du jour de la séance :

MOYENS GÉNÉRAUX – FINANCES

1. APPROBATION DU BUDGET REGIE UBAYE SKI 2025
2. BUDGET PRIMITIF 2025 « REGIE UBAYE SKI » SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2224-2 ALINEAS 1 A 3 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
3. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP
4. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – REGIE « SPANC VUSP »
5. BUDGET REGIE « SPANC » BUDGET PRIMITIF 2025 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE
6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT USP

7. BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT UBAYE SERRE-PONÇON 2025 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE
8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE ZAE LE PONT LONG
9. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE HOTEL ENTREPRISES 2025
10. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE POLE ECO BOIS 2025
11. BUDGET ANNEXE POLE ECO BOIS – BUDGET PRIMITIF 2025 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE
12. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE 2025
13. BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE – BUDGET PRIMITIF 2025 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE
14. VOTE DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES ET DES PRODUITS ATTENDUS ANNEE 2025
15. VOTE DU TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2025
16. TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)/FIXATION DU PRODUIT 2025
17. STATION DE PRA LOUP – CONTRIBUTIONS 2025 DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SMEL
18. APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA CCVUSP

…

***Mme la Présidente** – Bonjour à toutes, bonjour à tous. Je vous laisse prendre le temps. Vous avez vu, avec le changement d'heure et le rallongement des jours, on se voit, il fait jour. Ça nous change !*

Avant de commencer la séance, j'aimerais en profiter pour vous présenter quelqu'un, Mesdames et Messieurs. C'est le moment qu'ils préfèrent, généralement. Et plus ils sont jeunes, plus ils préfèrent ! Charlotte, je te laisse prendre le micro, s'il te plaît. Donc je vous présente Charlotte BARBEY, qui est notre stagiaire au sein de la Communauté de communes, en charge de la charte forestière. Je vais la laisser se présenter. Elle est auprès de nous pour six mois, donc sur une durée plutôt longue, et qui peut déjà beaucoup apporter à la structure. Et c'est un vrai plaisir pour moi. On a un deuxième stagiaire Arthur qui fait également partie du pôle de Marine mais qui, malheureusement, ne peut pas être présent aujourd'hui. Charlotte, la parole est à toi.

***Charlotte BARBEY** – Bonjour. Je suis chargée de la charte forestière, aux côtés de Samuel. Je suis là pour une durée de six mois. Je suis en Master II de gestion des territoires et développement local, avec une spécialisation en développement rural. Autrement dit, on touche à tout ce qui concerne l'aménagement du territoire en milieu rural. L'année dernière, j'ai déjà fait un stage de cinq mois pour valider ma première année, je l'ai fait dans une association qui s'appelle l'ADRETS, basée à Gap, et mon territoire d'étude, c'était la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, sur les enjeux de la vie à l'année en territoire de montagne. De ce fait, je suis très contente de revenir ici, encore plus près de cette vallée pour cette année, et j'espère pouvoir découvrir encore plein de choses.*

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup. Avez-vous des questions pour Charlotte ? Le deal qui était fait avec Madame la Directrice de pôle, c'était que, si elle souhaitait accueillir des stagiaires, il fallait qu'on ait des stagiaires de choix qui connaissent le territoire, qui aient envie de s'y investir, et ne pas ouvrir des stages pour ouvrir des stages. Charlotte répond parfaitement à ce sujet. Elle a déjà fait preuve de grandes qualités au sein de son stage de première année. On a eu de très bons retours de la part de la structure d'accueil. Donc je suis certaine que son stage lui apportera beaucoup dans son cursus et qu'elle reviendra au sein des territoires ruraux enrichie de toutes ces expériences. Merci beaucoup, Charlotte.*

***Charlotte BARBEY** – Merci à vous.*

***Mme la Présidente** – Avant de commencer la séance, je vous rappelle que nous avons toujours une transcription, donc prenez bien, surtout en cette période de budget, la parole avec le micro, en énonçant votre nom si je ne l'ai pas fait en vous donnant la parole, afin d'avoir la meilleure des retranscriptions.*

Nous avons deux Conseils communautaires qui vont se succéder l'un et l'autre. Le premier a été convoqué à 18 h, le second à 19 h 30, le premier traitant les sujets budgétaires et le second traitant les sujets courants de la Communauté de communes. Alors, pourquoi deux convocations ? C'est parce que les délais de convocation sont différents, maintenant : ils ont été renforcés pour le budget. Donc vous avez eu les convocations en deux temps. C'est pour cela que nous avons suivi ce formalisme-là : nous n'étions pas prêts pour pouvoir vous envoyer 15 jours à l'avance les documents relatifs aux affaires courantes.

Je vais procéder à l'appel en énonçant vos pouvoirs. S'il y a quoi que ce soit qui n'est pas correct, n'hésitez pas à m'en faire part.

[Appel]

Nous avons suffisamment de membres présents comptant pour le quorum et donc nous pouvons librement délibérer.

En termes de méthodologie, nous allons procéder au vote budgétaire en commençant par tous les budgets qui doivent être délibérés avant d'aboutir au budget général ; ce sont les votes successifs qui vont permettre de constituer ce budget général, par téléversement les uns envers les autres. Concernant la méthodologie, le budget vous est présenté sous un format un peu plus lisible avec les grandes masses et les choix. Je vais céder la parole à Pierre EUGENE, pour qu'il en fasse une présentation technique. Ensuite, j'animerai les débats et répondrai aux questions que vous pouvez vous poser et enfin Madame Dominique OKROGLIC présentera le projet de délibération, afin d'obtenir votre vote.

Le premier sujet, il s'agit de l'approbation du budget de la régie Ubaye Ski, et donc de ce fait, Pierre, c'est parti.

***M. EUGÈNE** – On va agrandir pour que ce soit lisible.*

***Mme la Présidente** – Je vous prie de m'excuser, j'ai besoin d'un ou d'une secrétaire de séance, en l'absence de Régine et d'Hélène, qui sont habituellement secrétaires de séance. Est-ce que quelqu'un est disponible la semaine prochaine pour pouvoir signer, Dominique ne pouvant pas être présente la semaine prochaine pour signer ? Jean-Michel, tu veux bien être secrétaire de séance ? Donc Jean-Michel TRON sera secrétaire de séance.*

MOYENS GÉNÉRAUX – FINANCES

1. APPROBATION DU BUDGET REGIE UBAYE SKI 2025

Les rapporteurs sont Monsieur Pierre EUGÈNE et Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 02 avril 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget **« Régie Ubaye Ski » 2025** de la Communauté de Communes :
  - Par ***chapitre*** au niveau de la **section de fonctionnement**, et des opérations financières **de la section d'investissement.**
  - Par ***opération*** au niveau des opérations individualisées.

  qui s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : ***5 506 884,00 €***

Recettes : ***5 506 884,00 €***

Pour la section d'investissement :

Dépenses : ***9 800 242,00 €***

Recettes : ***9 800 242,00 €***

M. EUGÈNE *– Le budget Régie Ubaye Ski a été présenté au Conseil d'exploitation. Pour vous le présenter dans les grandes masses, si on regarde les sections sur quatre ans, on voit qu'on a une augmentation de la section d'investissement qui triple quasiment. En revanche, la section de fonctionnement, elle, baisse de 5,20 %. On va en voir le détail.*

C'est la présentation avec les écritures d'ordre : on voit qu'on a quelques écritures d'ordre qui correspondent aux amortissements. C'est quelque chose que vous connaissez, que vous retrouverez dans les maquettes, ce n'est pas forcément la peine de s'étendre dessus.

Ce budget, si on le prend par sites puisque c'est comme ça qu'il fonctionne et comme ça qu'il est équilibré, concernant le Sauze, c'est là que nous observons les plus importantes dépenses, puisque nous avons inscrit en investissement quasiment 9 M€ de dépenses avec, en face, une partie qui est subventionnée : 4 M€ qui sont attendus de la part de la CCVUSP. Le reste étant des recettes, soit des subventions, soit des produits des ventes. Ça, ce sont les présentations synthétiques. De la même manière, sur Sainte-Anne, on a une section de fonctionnement qui est beaucoup plus importante. La section d'investissement est, là, relativement faible. Enfin, sur le Nordique, de nouveau, on retrouve la même configuration, avec une section de fonctionnement qui est plutôt importante et 217 375 € attendus comme subventions de la part de la Communauté de communes. Ça, ce sont sur les présentations synthétiques.

Si on regarde le détail des dépenses : pour le Sauze, les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 9,43 % par rapport à 2024. Cette baisse provient essentiellement des charges à caractère général (ce qui est noté 011 sur le graphique), de l'ordre de 400 000 € environ. Cette baisse est due au fait qu'on avait jusqu'à présent rattaché les loyers qui étaient dus à la famille Couttolenc et que ces rattachements vont être annulés. Cela occasionnera une moindre dépense de 535 000 €. Pour autant, les droits de passage et les impôts fonciers qui sont prévus par le protocole ont majoré le chapitre de 165 000 €, ce qui implique quand même que cette annulation permet une réduction des dépenses réelles de fonctionnement sur le Sauze.

Je n'ai pas fait de commentaire sur les dépenses de personnel : on a une légère augmentation, et cela, on le verra sur l'ensemble des sites de la régie Ubaye Ski. Les dépenses de personnel sont en augmentation de 2,61 %. C'est l'indexation prévisionnelle des salaires et des cotisations. L'hypothèse de ce budget étant qu'à ce stade, rien n'ayant été arrêté sur l'effectif de la régie, on reporte telle quelle la masse salariale.

Enfin, les charges financières sont aussi en augmentation en raison de l'achat prévisionnel de matériel de damage par emprunt. On le verra en section d'investissement. Il y a du matériel de damage qui a été prévu et un emprunt le financera, ce qui fera augmenter les charges financières.

Concernant les recettes du Sauze, elles sont en légère baisse de 10 % sur le total ; les ventes, en revanche, ont permis plutôt une augmentation sur les ventes, mais on a surtout eu une baisse de la subvention d'équilibre du budget principal à la régie. Cette baisse est liée à la baisse des dépenses que nous avons en face, liée aux loyers désormais non rattachés. Par ailleurs, il faut noter que, pour se conformer aux préconisations de la Cour des comptes, nous avons fléché directement nos subventions d'équipement en section d'investissement, et on ne passe plus par la section de fonctionnement, ce qui nous permet de réduire notre subvention au fonctionnement et d'augmenter celle à l'investissement. Ainsi on a 71 000 € qui sont basculés directement.

***Mme la Présidente** – Peut-être une petite pause, puisqu'on est sur le site du Sauze, et s'il y a des questions, qu'on puisse les aborder au fur et à mesure. Yvan, la parole est à toi.*

***M. BOUGUYON** – Yvan BOUGUYON, Maire de Barcelonnette. Les loyers, en fait, on les inscrivait, mais on ne les réalisait pas ?*

***Mme la Présidente** – Exactement. Ils étaient rattachés. Pour que vous compreniez la dynamique qui est la nôtre, nous avons un rapport de la Cour des comptes qui nous indique que les subventions à l'exploitation des régies, et notamment celles qui sont en lien avec le transport, ne peuvent plus donner lieu à des subventions tel que nous le faisions. C'est vraiment le rappel majeur qu'il y avait dans le rapport. Et la Cour des comptes nous appelle à prendre des décisions nous permettant de rééquilibrer l'exploitation. Le rachat de l'immobilier plutôt que la location a pour conséquence de réaliser un investissement et, de ce fait, de porter un achat : on sera propriétaires, on n'aura plus de loyers. Donc la Cour des comptes préfère qu'on achète des bâtiments et qu'on paye un emprunt pour pouvoir être propriétaires, plutôt que l'on continue, à l'exploitation, à pouvoir faire des rattachements en charges d'exploitation qui viendraient diminuer la rentabilité du domaine. Donc c'est une démarche globale. C'est-à-dire qu'à chaque fois que nous allons plutôt investir que payer, soit des locations, soit des entretiens, soit des réparations, cela nous permet d'améliorer notre petit équilibre (donc l'équilibre d'exploitation), et en revanche on investit dans un outil de production. Et ça ne leur pose pas de problème que la collectivité puisse soutenir son outil de production. Donc c'est une modification de la méthodologie. Tout va découler de cette méthodologie-là. Nous sommes plutôt propriétaires que locataires. Nous allons plutôt acheter avec emprunt une dameuse (c'est le projet) plutôt que faire du leasing. Et nous allons plutôt réinvestir sur des équipements de remontées mécaniques performants et rationalisés, dans le but d'éviter de continuer à payer des grandes inspections ou des entretiens avec de grosses pannes qui nous coûtent fort cher en exploitation ; à chaque fois que vous avez une dépense d'entretien, elle est inscrite dans la section de fonctionnement et pas dans une section d'investissement avec du matériel neuf. Donc la recherche de la rationalisation du domaine et de la rationalisation des coûts passe par cette méthodologie-là, qui nous permet d'avoir une amélioration. Je ne suis pas sûre qu'on arrive à tenir un budget aussi serré, parce que c'est vraiment un budget qui a été donné de manière assez serrée et assez optimiste. Donc il faudra faire preuve d'analyses plus fines, que l'on réalisera à tête reposée, une fois qu'on aura tous les comptes consolidés de la fin de l'exploitation 2024-2025, avant d'imaginer ce qui va se passer en 2025-2026. Donc vous voyez la méthodologie adoptée.*

D'autres questions ? La parole est à Jacques MARTIN.

***M. MARTIN** – Ce n'est pas une question, c'est une réponse, pour dire simplement que je trouve que cette méthode est parfaitement cohérente, parce que subir de grandes visites tous les quatre ans, entre 300 et 500 000 €, ça devenait ubuesque. Il était temps de suivre cette méthodologie, parce qu'on n'aura plus ces sommes-là à mettre sur des appareils neufs, entre autres.*

***Mme la Présidente** – On va parler même au-delà de ça, c'est-à-dire que là, on parle de grandes inspections, qui sont des inspections programmables et programmées, que l'on pourrait provisionner (comme on en parlait avec Daniel lors d'un autre Conseil communautaire). Là, cela fait trois années que, malheureusement, les provisions sont totalement consommées. Par contre, il y a aussi tout l'entretien courant. L'année 2024 a été conclue avec des frais sur le télésiège Sauze-Super Sauze plus élevés que si on avait eu une annuité d'emprunt à payer sur un matériel neuf. Ça nous a coûté plus cher de mettre des rustines que d'acheter du matériel neuf. Il y a un moment, en fait, où on court après les pièces. Puis, quand vous réparez un bout et que vous le mettez sur du vieux, finalement l'engrenage ne fonctionne plus, vous devez modifier… Et c'est une sorte de succession dès lors que vous commencez à toucher. Donc même au-delà des grandes inspections, on n'arrive plus à entretenir le matériel qui a 50 ans.*

Daniel, la parole est à toi.

***M. MILLION-ROUSSEAU** – Je trouve que le mot « légère », l'adjectif « légère », est un peu… En fait, 10/70, je trouve que ce n'est pas mal, ça fait quand même 428 000 €, il me semble. Je pense que ce n'est pas trop léger, moi… [rire]*

***M. EUGÈNE** – On est d'accord sur le qualificatif. Ceci étant, ce n'est pas forcément significatif, comme je le disais. C'est plutôt que là, on a des recettes qui sont en adéquation avec les dépenses. Donc on le voit bien, ce qui a le plus diminué, c'est le chapitre 74, qui correspond à notre subvention.*

***Mme la Présidente** – Pour que vous lisiez bien, quand on dit que les recettes réelles sont en baisse, en fait, le chiffre d'affaires réalisé par la régie serait en hausse, mais la subvention d'équilibre versée par le budget général de la Communauté de communes sera en baisse. Et les deux cumulés font que la subvention de la Communauté de communes est plus en baisse que ce qu'est l'augmentation du chiffre d'affaires programmé. Donc, à la fin, ça fait une légère baisse.*

***M. EUGÈNE** – Mais je suis d'accord, le qualificatif est…*

***Monsieur PELLOUX** – C'est une différence de chiffres…*

***Mme la Présidente** – Oui, c'est une baisse qui nous plaît dans cet ordre-là.*

***Monsieur PELLOUX** – Dans ce sens-là, oui.*

***M. EUGÈNE** – On le verra sur le budget principal, effectivement, c'est plutôt une bonne nouvelle pour nous.*

***Mme la Présidente** – … dans l'hypothèse où l'on arrive à continuer la tendance en hausse du chiffre d'affaires réalisé par le Sauze, qui est en grande progression cette année. Il faut encore que le mois de mars, qu'on n'a pas comptabilisé au moment où on a établi les comptes, soit bon, et que le mois de décembre soit bon également. Ça reste quand même de l'hypothétique !*

***M. EUGÈNE** – Quand on prend le Nordique, concernant les dépenses réelles de fonctionnement…*

À chaque fois, c'est vrai que je suis allé un peu vite pour entrer en matière, mais je vous présente à gauche le budget 2024, à droite le budget 2025. Les 011, 012, 65, 69, ça, ce sont les chapitres que vous retrouvez dans la nomenclature comptable. Là, en fait, on le voit sur le Nordique, on a essentiellement des dépenses de personnel, et celles-ci sont en augmentation sur la même mesure que l'étaient celles du Sauze. C'est la même méthode, c'est-à-dire qu'on part sur l'indexation prévisionnelle des salaires, ce qui explique l'augmentation du 012. Par ailleurs, il y a une augmentation également sur le 011 en raison de l'achat de deux containers maritimes et de signalétique. Ça, c'est pour les sites nordiques.

En face de ces dépenses, on a des recettes. Ces recettes sont d'une autre proportion que celles du Sauze, puisque c'est essentiellement la subvention d'équilibre de la Communauté

de communes. Les recettes directes, c'est-à-dire les ventes, ne sont que de 60 450 € pour l'année 2025, contre 96 843 € en 2024, du fait de la faible ouverture des sites nordiques.

Sur Sainte-Anne, enfin, les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère baisse de -3 %.

***Mme la Présidente** – Avant de passer à Sainte-Anne, pour garder la même méthodologie, vu qu'on est sur les sites nordiques, on fait une petite pause d'échanges. Des questions sur les sites nordiques ? Vous avez noté que, concernant la masse salariale, on est sur la même méthodologie. Cependant là, on n'est pas sur quelque chose de vertueux, c'est-à-dire que nous avons l'obligation de venir compléter par la subvention d'équilibre de manière plus forte que ce que nous avions fait dans le passé : par rapport au chiffre d'affaires annoncé, janvier, février et mars ont connu un mauvais enneigement et le chiffre d'affaires en a souffert. Donc nous devons compenser avec la subvention d'équilibre, à laquelle nous rajoutons un petit investissement sur deux containers maritimes. L'objectif des containers maritimes est, en concertation avec Madame la Maire de Val-d'Oronaye, l'implantation d'une activité sur le col, pour le moment, de manière temporaire : c'est pour ça que ce sont des containers maritimes. Nous travaillons avec Madame la Maire d'Argentera sous l'impulsion de Madame la Maire de Val-d'Oronaye à une collaboration plus grande, qui nous permettrait de développer l'activité sur le col. C'est dans le cadre de ce travail que nous répondons avec deux containers. Nous travaillerons ensemble sur la pérennisation de cette activité économique qui pourra faire le pendant, selon les conditions d'enneigement et les activités proposées, entre Larche Village et Larche Col. Voilà pour les grands choix stratégiques sur le Nordique.*

Est-ce que ça appelle des commentaires de votre part ? S'il n'y a pas de commentaires, on passe à Sainte-Anne.

***M. EUGÈNE** – Sur Sainte-Anne, les dépenses sont en légère baisse de -3 %, soit 30 000 €. Ce sont surtout les charges de personnel qui enregistrent la plus forte baisse, en raison du fait qu'en 2024 les prévisions avaient été surestimées, et on a plutôt collé à la réalisation. Pour autant, l'augmentation entre le réalisé 2024 et le BP 2025 suit bien l'indexation qui a été appliquée pour le Sauze et pour le site nordique. Voilà sur les dépenses.*

S'agissant des recettes, elles sont en augmentation de 3,21 %, soit 34 000 €. Ce sont surtout les ventes qui progressent avec 123 000 € supplémentaires, qui permettront de réduire la subvention d'équilibre d'un tiers. Là, on a à peu près le même mécanisme que sur le Sauze.

***Mme la Présidente** – En fait, quand on dit qu'on avait surévalué la masse salariale de Sainte-Anne, c'est une personne de trop qui n'était pas programmée. 10 %, ça se voit vite sur Sainte-Anne. En fait, on avait imaginé embaucher une personne de plus, et évidemment, dans la recherche de la rationalisation des coûts, on a réussi à ne pas l'embaucher, et cela conduit à 10 % de moins sur janvier, février, mars. C'est ce qu'on envisage de faire également sur le mois de décembre prochain.*

En ce qui concerne les ventes, l'année qui vient de s'écouler, de date à date, a été une année record pour Sainte-Anne, puisque nous sommes sur une progression très significative. Nous espérons avoir la même ligne dynamique sur mars, mois non comptabilisé au moment de l'établissement de ce prévisionnel, et sur décembre prochain. Et si c'est le cas, nous pourrons tenir ces objectifs-là de chiffre d'affaires. Je vous le rappelle, ce sont des chiffres d'affaires hypothétiques.

Des questions sur Sainte-Anne ? La parole est à toi, Jacques MARTIN.

***M. MARTIN** – Aussi bien à Sainte-Anne qu'au Sauze, si nous avons pu réaliser une saison qui est sans doute tout à fait honorable, à l'identique un peu de celle de l'année passée, voire mieux, c'est grâce surtout et beaucoup à la qualité du personnel aussi bien à Sainte-Anne qu'au Sauze. En début de saison, c'est-à-dire Noël et début janvier, avec le peu de neige que nous avions, ils ont réussi à maintenir nombre de pistes ouvertes. Je profite d'être devant cette assemblée pour les remercier de l'excellent travail qu'a pu faire l'ensemble du personnel sur les stations.*

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup. Je te remercie pour eux. En effet, ils ont fait du très bon travail. Si la question concerne la qualité d'enneigement sur le début de saison sur les sites, on n'a pas tout à fait le même process et la même uniformité entre ce qui est réalisé à Sainte-Anne et ce qui est réalisé au Sauze : les stations ne sont pas équipées de la même manière en neige de culture et ne sont pas non plus dotées des mêmes atouts. Chacune des deux stations a ses atouts. Sur Sainte-Anne, on est sur une quantité de neige mesurée avec une neige de culture restreinte, sur une seule partie du domaine, et une micro-partie du domaine. Et pour ce qui est du Sauze, c'est la qualité du travail d'anticipation qui a été réalisé, de manière collégiale, entre les services et l'équipe de la Communauté de communes, pour déterminer dès le mois de novembre un plan d'action global jusqu'au mois de janvier : on avait calculé les ressources que l'on avait pour la production de neige. Et donc, nous avons déployé le schéma qui va devenir le schéma type de début de saison. Après, il fallait prendre la décision de produire de la neige en préouverture, dès le mois de novembre. C'est une décision qu'il fallait assumer, à la fois en termes de consommation d'eau et de ressources en énergie, mais qui s'avère de plus en plus payante pour pouvoir assurer l'exploitation du mois de décembre.*

Est-ce qu'on a d'autres observations ou d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, on passe sur les détails des investissements ?

***M. EUGÈNE** – Les dépenses d'investissement, comme on l'a vu en préambule, voient la plus forte augmentation, l'augmentation la plus significative, puisque sur le Sauze les dépenses sont multipliées par huit et les recettes par douze. Quand on regarde le budget du Sauze, douze projets ont été inscrits et, en fait, 82 % de ces projets correspondent au télésiège du Sauze pour 6 207 560 €. Pour le reste, on a le matériel roulant du Sauze – dans lequel on comprend aussi la dameuse, d'où le montant –, le réseau de neige de la Savonnette et puis l'application mobile et la gestion de flux touristique. J'ai mis un code couleur qui vous permettra de voir ce qui correspond aux travaux, aux études et au matériel. On a quand même une majorité de travaux et on a quelques études qui appelleront des travaux pour les années à venir.*

***Mme la Présidente** – Des questions ? La parole est à Yvan.*

***M. BOUGUYON** – Le montant de la construction du télésiège est-il à peu près sécurisé ?*

***Mme la Présidente** – À peu près sécurisé, parce que les marchés n'étant pas lancés, cela reste une insécurité. Maintenant, on a fait du sourcing auprès de trois fournisseurs pour connaître le tarif de ce type de matériel. Il a été corroboré par notre maître d'œuvre qui a également fait une évaluation qui comporte ce montant, avec l'incertitude des marchés, qui seront lancés certainement le mois prochain, je crois. Ils ont été lancés ? Parfait !*

***M. EUGÈNE** – Cependant, le montant du budget comporte deux prestations supplémentaires éventuelles, ce qui nous laissera éventuellement une marge si la base est déjà plus importante, plus chère que ce qui était prévu.*

***Mme la Présidente** – Rien n'était certain concernant les recettes à obtenir. La Région Sud avait prévu ce montant de subvention sur une enveloppe budgétaire bien plus importante. Je m'explique. Ils avaient prévu de contribuer à cette hauteur-là, mais pour la réalisation d'un ascenseur valléen complet, donc sur un projet de 20 M€. L'État l'avait prévu également, sur une enveloppe qui était différente. Donc, ce que l'on a obtenu, c'est le maintien de la même enveloppe financière en euros et qui augmente fortement leur taux de pourcentage, puisqu'on a diminué le coût du projet. À l'heure actuelle, j'ai eu la confirmation écrite de la part de l'État et seulement une confirmation orale de la Région Sud – confirmations positives dans les deux cas, mais, pour être totalement transparente, je me suis également concentrée sur l'obtention définitive de ces subventions. Et nous avons une obligation de résultat au vu des délais : ces subventions ayant été obtenues il y a un certain moment sur un projet différent, on a obtenu qu'elles soient transférées sur le nouveau projet sur l'enveloppe différente ; en revanche, en aucun cas ils ne nous ont octroyé des délais supplémentaires. Donc le délai qui avait couru auparavant court toujours. Cela nous met la pression sur la réalisation de ce programme en un temps record, pour que nos partenaires financiers nous suivent, sachant qu'aucun de nos*

financeurs ne refinancera le même projet s'il n'est pas réalisé. Si nous ne faisons pas dans les délais et que nous ne dépensons pas dans les délais, ils ne reviendront pas au financement. Donc on est un peu sous pression en termes de timing.

***M. FORTOUL -** Je n'ai pas compris, la Région nous finance ou pas ?*

***Mme la Présidente** – Elle nous finance, mais à l'origine, elle finance un ascenseur valléen. Nous attentons la confirmation écrite, puisque la session plénière de la Région aura lieu au mois d'avril, pour modifier l'assiette et la nature du projet. Concernant l'État, le commissaire de massif m'a déjà donné son accord sur la modification de l'assiette et la modification de la nature du projet, en revanche ce qui n'a pas été octroyé, ce sont des délais supplémentaires.*

***M. FORTOUL** – A-t-on la confirmation de la Région pour les 2,5 M€ ou pas ?*

***Mme la Présidente** – Oui, on a eu l'arrêté de subvention, mais qui porte sur un projet à 12 M€ pour la Région. Donc je leur demande de garder les 2 M€ sur 6.*

***M. FORTOUL** – Mais ça ne va jamais passer, cette histoire !*

***Mme la Présidente** – Si, ils sont d'accord, on l'a validé avec les services. Ça a été validé par le service Montagne de la Région.*

***M. FORTOUL** – Ils ne vont pas baisser au prorata ?*

***Mme la Présidente** – Non, ils ont maintenu le taux.*

***M. MARTIN** – Simplement, pour répondre à Jacques, pour te confirmer dans cette décision, j'ai eu un entretien d'une heure et demie avec Renaud MUSELIER ce week-end, qui m'a bien confirmé que les 2 M€ seront maintenus pour les investissements du Sauze, parce qu'il considérait que c'était le début de l'investissement, et que la Région serait présente pour la suite.*

***Mme la Présidente** – Vous avez le droit de dire bravo ! Je t'autorise à me dire bravo.*

***M. FORTOUL** – Pour information, je le vois demain, parce qu'on descend pour Villages Fleuris, donc on le rencontre demain après-midi. J'aurai peut-être l'occasion de le remercier à l'avance. J'ai souvenir qu'il y a deux ans, alors que Renaud MUSELIER était au Sauze et avait rencontré Albert, il avait dit « ton télésiège, tu l'auras ». Je pense que c'est dans cet esprit, on est bien d'accord ?*

***Mme la Présidente** – Totalement.*

***M. MARTIN** – Mais à condition de ne pas dépasser les délais.*

***Mme la Présidente** – Très bien. Et la question suivante était « quels sont les délais ? », Madame la Maire de Val-d'Oronaye ?*

***Mme DONNEAUD** – Oui, on a jusqu'à quand ?*

***Mme la Présidente** – Jusqu'au 31 décembre 2025.*

***Mme DONNEAUD** – Attelez les chevaux !*

***M. MARTIN** – Bon réveillon !*

***Mme la Présidente** – Bon réveillon, oui, pour démonter et remonter, parce que, sinon, il n'y aurait pas suffisamment de challenge.*

***M. MARTIN** – Ça s'est fait, au Super Sauze…*

***Mme la Présidente** – Autres temps, autres mœurs. C'était il y a quinze ans ! Les services de l'État ont légèrement changé en quinze ans… à la marge. En tout cas, on a un préfet également qui l'a fait savoir à ses services et qui me l'a encore fait savoir : nous avons une obligation de résultat. Ça me plaît ! Tout est aligné. Maintenant, il ne va pas falloir lambiner. On est bon sur le Sauze ? Cela génère-t-il d'autres observations ?*

Il y a d'autres investissements. Pourquoi vous voyez en bleu quelques études ? Parce qu'essentiellement ce sont des études faune-flore. Il faut faire les choses correctement. Il est nécessaire de pouvoir effectuer, lorsque l'on souhaite réaliser d'autres investissements, des études d'impact sur le terrain. Donc nous lançons les études faune-flore pour pouvoir les réaliser pendant 12 mois. Après ces 12 mois, on rédigera de manière concrète cette étude faune-flore, afin de mettre à jour l'étude faune-flore actuelle et de continuer les investissements nécessaires à la rationalisation du domaine. Lorsqu'on dit « ça donnera lieu certainement à d'autres investissements », cela donnera lieu à d'autres investissements. Il faut compter douze mois, plus quatre mois au moins, pour rédiger une étude. Donc si on vote maintenant et on débute dès le 1er juillet 2025, les études seront donc terminées le 30 juin 2026. Le 30 juin, on commencera la rédaction des études et des mesures conservatoires et de compensation nécessaires pour les prochains investissements, sur une durée de quatre mois supplémentaires, donc ça nous amènera à l'automne 2026. Là, on aura à négocier le nouveau tracé sur d'autres remontées mécaniques pendant l'hiver, pour la réalisation de la deuxième phase d'investissements de rationalisation en 2027. Ça nous permet de vous donner le cadencement. Donc sur 2026, il n'y aura pas d'équipement majeur de remontées mécaniques sur le site du Sauze, mais bien une réalisation sur 2027, ce qui correspond au lancement du nouveau contrat Station de la Région prévu pour 2027, sur lequel nous avons annoncé nos prétentions. Je temporise également en 2026, parce que nous ne serons pas en mesure de porter en 2026 des investissements sur le Sauze : je vous rappelle que 2026 correspond à la réalisation de l'Espace Lumière côté Pra Loup, sur laquelle nous serons appelés à hauteur de 50 %. On ne pouvait pas non plus imaginer aller sur un équipement sur le Sauze sur cette année intermédiaire en faveur de Pra Loup. Jacques ?

***M. FORTOUL** – Les études environnementales portent-elles sur une année seulement ?*

***Mme la Présidente** – Ce sont des études quatre saisons, en effet, donc sur une année. Ensuite, à l'issue de cette étude-là, on proposera des mesures soit de conservation soit de compensation, qui sont réintégrées au dossier existant. Une vision globale du bouleversement du site est exigée et cela viendra en couches successives. Le dossier actuel tel qu'il a été présenté pour le seul Sauze-Super Sauze fait 550 pages de réalisations. Oui, on en gratte du papier ! Et au fur et à mesure que l'on aura de nouveaux projets, ils souhaitent qu'on mette à jour les 550 pages plus les pages complémentaires. Je me languis de voir la gueule du truc dans deux ans et demi ! Et qui va le lire ? J'ai hâte de voir s'il y a encore un être humain qui va lire 550 pages.*

***M. BOUGUYON** – On ne fait pas l'étude d'impact sur la forêt, due à la consommation de papier ! On pourrait aussi.*

***Mme la Présidente** – Et d'énergie pour les ordinateurs qui tournent.*

***M. BOUGUYON** – Petit parallèle, pour le futur champ de tir de Restefond, je crois qu'ils ont demandé une étude de quatre ou cinq ans, je ne sais pas si ce n'est pas sept ans sur les zones humides… Enfin, j'espère qu'on ne sera pas confrontés au problème.*

***Mme la Présidente** – Le seul endroit où une zone humide est connue concerne le retour de l'Alp, on le sait. Aujourd'hui, ça fait partie des points durs qui me sont adressés. Quoi qu'il en soit, maintenant, il faut donner le « go », parce que si on ne commence pas, on ne finira jamais. Aussi on va lancer dès le 1er juillet. C'est ce que vous voyez là, sur la requalification de la Savonnette, sur les retenues collinaires, sur la création d'un dépôt d'explosifs. Au Sauze, ce dépôt relève d'une nécessité de sécurité. Nous allons toujours chercher nos explosifs à Pra Loup et à Montclar : aujourd'hui, cela n'assure pas la sécurité de notre personnel.*

***M. FORTOUL** – Cela fait trois ans que l'on en parle.*

***Mme la Présidente** – Oui, ça fait trois ans que l'on en parle, tout à fait. Je m'impatiente aussi, mais je prends des gouttes ! En ce qui concerne l'enneigeur du Sauze, cela permet de continuer à améliorer l'utilisation du réseau existant. C'est la proposition qui vous est faite sur « enneigeurs du Sauze » : il y a l'achat de trois enneigeurs.*

Vous avez là des travaux qui vont être réalisés conjointement : dix projets au total.

***M. MARTIN** – Ce n'est donc pas dans les prévisions d'augmenter la capacité en eau du lac de la Rente ? On se sert uniquement de l'existant ?*

***Mme la Présidente** – L'année prochaine, oui ; l'année suivante, encore ; et après, on verra selon la réaction des services de l'État. En fait, on lance les études, sachant que notre objectif n'est pas d'agrandir le volume en largeur, mais en profondeur, afin d'avoir la meilleure intégration paysagère. Il demeure qu'il va falloir convaincre qu'on souhaite prélever la même quantité d'eau : ce n'est pas vraiment ça, c'est qu'on ne veut pas le remplir vingt fois dans la saison. C'est-à-dire qu'on veut avoir une ressource instantanée plus grande, en le remplissant cinq fois plutôt que vingt fois.*

Tous les investissements que je vais vous proposer répondront à trois objectifs, sinon il n'y aura pas d'investissements possibles sur la neige. Il y a des choses sur lesquelles on peut agir et des choses sur lesquelles on ne peut pas agir. Pour pouvoir aujourd'hui avoir une station de ski, il faut maîtriser sa ressource en eau. Si on ne maîtrise pas notre ressource en eau, il n'est pas possible d'exploiter une station de ski. Ce sujet-là nécessite la ressource en eau. Et le deuxième sujet, c'est d'avoir une qualité d'enneigeurs et d'équipements suffisante. D'où l'achat d'enneigeurs, parce que le tout, ce n'est pas qu'on puisse produire de la neige, mais il faut qu'on puisse le faire sur des timings qui sont assez courts pour pouvoir enneiger de manière conséquente dans un laps de temps le plus court possible. Si on ne fait pas ça… Le troisième sujet sera la maîtrise du coût de l'énergie : si on ne maîtrise pas notre coût de l'énergie, on ne maîtrisera pas non plus notre coût d'exploitation. Donc le travail qui est réalisé également sur la création de ressources énergétiques est l'un des axes pour pouvoir maîtriser nos coûts d'énergie. Concernant le troisième sujet, vous avez certainement vu que le patron d'EDF vient d'être limogé. Il a été limogé parce qu'il ne s'est pas mis d'accord avec les grands industriels à la suite de la fin des ARENH qui nous permettraient d'avoir un accès à l'électricité à un prix modéré lorsqu'on est un gros consommateur. C'est le cas de l'industrie et c'est le cas également de la neige. Donc c'est la fin des ARENH sans qu'il y ait eu de négociations : la vente de ces quantités a été mise aux enchères, y compris à l'international et on est passés complètement à travers, ce qui va induire une augmentation du coût de l'énergie pour les stations de ski. Il s'est fait limoger, il y en a un nouveau, il est donc nécessaire aujourd'hui de réentamer les négociations sur le coût de l'énergie pour les stations de ski. On est repartis sur une tendance haussière, donc il va falloir renégocier.

Donc nous devons 1) avoir de la ressource en eau ; 2) avoir de l'équipement de qualité ; et 3) maîtriser notre coût de l'énergie, sinon on ne sera pas en mesure de maintenir notre activité économique comme on le souhaite, à la suite à ces investissements, de 2030 à 2050.

***M. BOUGUYON** – J'avais une question. Dans le camembert d'en dessous, il est indiqué 535 000 € d'emprunt, je pense que c'est parce que la régie emprunte directement ?*

***Mme la Présidente** – La régie emprunte pour 500 000 €, pour financer la dameuse.*

***M. BOUGUYON** – Pour la dameuse, mais on est d'accord aussi que, dans les 4 M€ CCVUSP, en fait, ils sont constitués aussi essentiellement d'emprunts ?*

***Mme la Présidente** – Oui. En fait, la Communauté de communes va lever un emprunt qui est au moins de 3,207 M€ concernant le télésiège, mais il y a également nécessité d'un emprunt pour réaliser la finalité de l'accord avec l'ancien propriétaire de la station.*

***M. BOUGUYON** – Et le protocole ne fait pas partie des dépenses du budget Ubaye Ski ?*

***Mme la Présidente** – Non, ce sera au budget général. On le verra à la fin.*

***M. EUGÈNE** – Dans le protocole, j'ai distingué deux choses. J'ai distingué la partie « arriérés », donc les indemnisations et les taxes foncières, qui concernent le fonctionnement, et ce fonctionnement-là est directement rattachable à la régie. C'est pour ça que je les ai inclus dans la partie Sauze.*

***Mme la Présidente** – Comme les droits de passage.*

***M. EUGÈNE** – Voilà, comme les droits de passage. En revanche, l'achat de matériels, d'autant plus que le tribunal administratif a considéré que ce n'étaient pas des biens de retour et qu'ils n'ont pas à être intégrés dans la régie, va être réalisé directement par la Communauté de communes.*

***Mme la Présidente** – On passe aux sites nordiques ?*

***M. EUGÈNE** – Sur le Nordique, je ne vous ai pas fait de fromage. Cependant, on peut noter que les dépenses seront multipliées par trois et les recettes par deux, puisqu'on aura deux nouveaux projets : la réfection des passerelles pour 70 000 € et des travaux de terrassement pour 20 000 €. Ces dépenses sont financées à la fois par l'État, pour 67 000 €, et par la CCVUSP pour 46 000 €.*

Enfin, sur Sainte-Anne, de nouveau le même code couleur. Sur Sainte-Anne, on a une augmentation des dépenses de 21 % et une baisse des recettes. Les projets inscrits sont les suivants : les retenues collinaires, l'extension de la zone neige – ça, ce sont des études –, avec l'extension du domaine skiable de Sainte-Anne – c'est aussi une étude. En revanche, l'installation d'un plan des pistes numérique et l'acquisition de matériel, ce sera du matériel. Il y a simplement des travaux sur la compression, à Sainte-Anne, pour 14 000 €.

***Mme la Présidente** – Tu sais où est la compression, toi ?*

***M. EUGÈNE** – Non, mais je l'apprends par cœur maintenant ! [rire]*

***Mme la Présidente** – N'importe quoi ! Nous, on sait, avec Jacques !*

***M. PELLOUX** – Pourquoi touchez-vous à la compression ?*

***Mme la Présidente** – En fait, on a un petit ruisseau qui passe par là qu'il va falloir buser.*

***M. PELLOUX** – C'est une zone humide ?*

***Mme la Présidente** – Non, un petit ruisseau qui passe là. Ce n'est pas du tout une zone humide. Ça prend l'humidité de temps en temps l'hiver. De ce fait, la boue remonte, ça fait une zone noire et ça nous « mange » la compression. C'est un vieux projet, mais qui n'avait pas pu être fait l'an dernier : à la suite de l'épisode climatique, on a eu du mal à accéder au chantier. Pas d'autres questions ?*

***M. EUGÈNE** – Concernant les financeurs, c'est essentiellement la CCVUSP.*

***Mme la Présidente** – S'il n'y a pas plus de questions, je cède la parole à Dominique.*

***Mme OKROGLIC** – La délibération sur l'approbation du budget de la régie Ubaye Ski a eu l'avis favorable de la commission des Finances, réunie le 25 mars 2025, et a eu l'avis favorable du Conseil d'exploitation, réuni le 2 avril 2025. Donc je vous demande d'approuver le budget de la régie Ubaye Ski 2025 de la Communauté de communes, par chapitres au niveau de la section de fonctionnement et des opérations financières de la section d'investissement, et par opérations au niveau des opérations individualisées.*

Il s'établit comme suit. Pour la section de fonctionnement, en dépenses, 5 506 884 € ; et en recettes évidemment 5 506 884 € : à l'équilibre. Pour la section d'investissement, pareil, l'équilibre : dépenses, 9 800 242 €, et recettes 9 800 242 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le budget de la régie Ubaye Ski 2025 est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. BUDGET PRIMITIF 2025 « REGIE UBAYE SKI » SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2224-2 ALINEAS 1 A 3 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le rapporteur est Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté**,**

CONSIDÉRANT que l'exploitation des remontées mécaniques relève des activités de transport constituant un service public industriel et commercial (SPIC) ;

VU sa délibération n° 2017/15 du 10 janvier 2017, portant constitution d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du domaine skiable du Sauze-Super-Sauze ;

VU sa délibération n° 2 017/252 du 14 novembre 2017, portant modification des statuts de la régie et changement de sa dénomination en « régie Ubaye Ski » pour lui permettre de gérer non seulement l'exploitation, mais également l'investissement des domaines skiables alpins du Sauze-Super-Sauze, de Sainte-Anne et de Larche ainsi que des sites et itinéraires nordiques de la Vallée ***(Larche – Meyronnes – Saint Paul – Golf Barcelonnette – le Sauze – Sainte-Anne – Jausiers…)*** à compter du 1er janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que le budget d'un SPIC doit être équilibré en dépenses et en recettes (article L. 2224-1 du CGCT) et que, par principe, il est interdit aux collectivités de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics industriels et commerciaux, la notion même de SPIC impliquant un financement par les bénéficiaires du service ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 2224-2 du CGCT, cette interdiction de prise en charge connaît trois exceptions, à savoir :

1/ Lorsque les exigences du service conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement présentant un caractère exorbitant par rapport aux modalités habituelles de fonctionnement du service,

2/ Lorsque le fonctionnement du service nécessite des investissements qui, en raison de leur importance et du nombre des usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

3/ Lorsque, à la sortie d'une période de blocage des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget communal aurait pour effet une hausse excessive des tarifs.

CONSTATANT que le budget « Régie Ubaye Ski » fait apparaître, au titre de l'exercice 2025, un déficit prévisionnel d'exploitation de **761 505,00 €** et un besoin de financement prévisionnel de la section d'investissement à hauteur de **4 227 254,00 €**

CONSIDÉRANT que le budget de la Régie Ubaye Ski prévoit des investissements qui ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs aux usagers ;

CONSIDÉRANT que la Régie Ubaye Ski doit proposer aux usagers des tarifs concurrentiels tenant compte des prix en usage dans les stations de ski avoisinantes ;

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant maximum de **761 505 €** et une subvention d'équipement d'un montant maximum de **4 227 254,00 €** au budget « régie Ubaye Ski » au titre de l'exercice 2025 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** l'attribution de subventions au budget « RÉGIE UBAYE SKI » 2025, à hauteur d'un montant maximum de **761 505,00 €** pour équilibrer la section d'exploitation et à hauteur d'un montant maximum de **4 227 254,00 €** pour équilibrer la section d'investissement.

- **DIT** que les montants de ces deux subventions seront arrêtés en fin d'année en fonction du compte de résultat provisoire du Budget « Régie Ubaye Ski ».

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget principal 2025 de la CCVUSP à l'article **65736221** pour la partie fonctionnement et à l'article **20415341** pour la partie investissement.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en recettes au budget annexe Régie Ubaye Ski 2025 à l'article **7475** pour la partie fonctionnement et à l'article **1315** pour la partie investissement.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup. Nous passons au sujet suivant. Il s'agit, toujours pour la régie Ubaye Ski, de la subvention d'équilibre que l'on doit voter et que nous venons de décider dans le cadre de ce budget. Je te laisse la parole tout de suite, Dominique ?*

***Mme OKROGLIC –** Vous avez vu le budget qui vient de vous être présenté. On constate, sur la régie Ubaye Ski, au titre de l'exercice 2025, un déficit prévisionnel d'exploitation de 761 505 € et un besoin de financement prévisionnel de la section d'investissement à hauteur de 4 227 254 €. Donc je vous propose d'attribuer une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant maximum de 761 505 € et la subvention d'équipement, comme je viens de l'énoncer, à 4 227 254 €.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La subvention d'équilibre au budget principal est donc votée à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

Le rapporteur est Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté**,**

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget **« ASSAINISSEMENT DSP » 2025** de la Communauté de Communes :

  - Par ***chapitre*** au niveau de la **section de fonctionnement**, et des opérations financières **de la section d'investissement.**
  - Par ***opération*** au niveau des opérations individualisées.

  qui s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : ***482 624,00 €***

Recettes : ***482 624,00 €***

Pour la section d'investissement :

Dépenses : ***3 091 121,00 €***

Recettes : ***3 091 121,00 €***

Mme la Présidente *– Merci beaucoup. Le sujet suivant : il s'agit du budget d'assainissement 2025. On va à nouveau demander à Pierre. Je pense que tu as prévu une présentation également ?*

M. EUGÈNE *– Oui. Une présentation sur ces plus petits budgets, qui ont aussi été exposés en Conseil d'exploitation. On va essayer d'aller un petit peu plus vite, parce qu'il n'y a pas forcément beaucoup de mouvements. Le budget 2025 de l'assainissement en DSP affiche des prévisions en baisse de fonctionnement de -30 %. La section d'investissement se maintient quant à elle.*

Si on regarde la répartition par sections, on a du résultat reporté essentiellement en investissement. Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées de nouveau de dépenses de personnel, de dépenses à caractère général. Elles sont inscrites en hausse de 13 %, soit 18 000 € supplémentaires. Ceci est dû à l'atténuation de produits, donc le chapitre qui enregistre 20 000 €, que l'on voit en tête. Le reste est à peu près stable, mais c'est ça qui augmente, et ça augmente du fait du versement de redevances à l'Agence de l'eau. Donc 20 000 € pour l'Agence de l'eau.

Les recettes de fonctionnement sont majoritairement constituées de la surtaxe prélevée sur VEOLIA.

Mme OKROGLIC *– On est bien sur l'assainissement DSP, c'est-à-dire sur l'assainissement VEOLIA.*

M. EUGÈNE *– Voilà. En revanche, on perd, pour l'année 2025, la prime d'épuration de l'Agence de l'eau.*

S'agissant des opérations d'équipement, le budget enregistre 13 opérations. Ce sont essentiellement les travaux de la STEP de Rioclar qui constituent les dépenses inscrites en 2025, puisque 1 371 000 € de dépenses d'études pour la STEP ont été prévus. Et sinon, on le constate, il y a un quart des dépenses qui correspondent à des travaux. Voilà pour les dépenses d'équipement de ce budget.

Et enfin, en face de ces dépenses vont venir des recettes. Ça va être l'emprunt à hauteur de 700 000 € et des financements de l'Agence de l'eau pour 616 000 €, sachant que le Département, la Région et l'État constituent un quart à peu près des recettes restantes.

***Mme OKROGLIC** – Est-ce qu'il y a des questions concernant ce budget d'assainissement DSP ?*

***M. BOUGUYON** – La perte de la prime Agence de l'eau est-elle remédiable ? On sait que, depuis des années, ça diminue. Est-ce que c'est parce qu'on ne coche pas une case ?*

***M. EUGÈNE** – Oui. Je pense que Frédéric en parlerait mieux que moi, mais…*

***Mme la Présidente** – Monsieur le Maire va prendre la parole, non ? Ou Frédéric, veux-tu prendre la parole sur l'explication ?*

***M. SUBE** – Il faut considérer qu'aujourd'hui la rétribution des redevances relève d'un nouveau calcul sur lequel, cette année, on n'aura pas cette redevance. Par contre, les cartes vont être redistribuées l'année prochaine sur des critères qui seront complètement différents de ce qui était attribué jusqu'à aujourd'hui. Effectivement, on paye un peu une politique nationale là-dessus. Par contre, on sera très attentifs sur les priorités et les travaux que l'on devra conduire les futures années pour répondre à ces critères et être éligibles à cette redevance.*

***Mme la Présidente** – En effet, nous avons la 12e programmation de l'Agence qui va être mise en œuvre dès cette année, qui modifie totalement les critères d'attribution du soutien financier, donc qui va être modifiée. Il y a également une augmentation significative de la redevance versée à l'Agence de l'eau par les consommateurs. Je vous rappelle que l'Agence de l'eau ne fabrique pas de l'argent, mais redistribue l'argent que les personnes payent, dans le cadre de leur cotisation à l'Agence de l'eau, enfin leur versement à l'Agence de l'eau. Donc ça ne correspond pas toujours, mais là, la modification est un peu plus conséquente et elle devrait pouvoir nous permettre d'y aller, toute raison gardée.*

***Mme OKROGLIC** – Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant ce budget Assainissement DSP ?*

***Mme la Présidente** – Non, je pense que je peux te céder la parole pour la délibération.*

***Mme OKROGLIC** – Cette délibération et ce budget ont reçu un avis favorable de la commission des Finances, réunie le 25 mars 2025. Donc je vous demande d'approuver ce budget par chapitres au niveau de la section de fonctionnement et des opérations financières de la section d'investissement, et par opérations au niveau des opérations individualisées.*

En section de fonctionnement, le montant des dépenses et recettes pour 482 624 €, et pour la section d'investissement, dépenses et recettes pour 3 091 121 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup, Dominique.*

4. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – REGIE « SPANC VUSP »

Le rapporteur est Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté**,**

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 03 avril 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget **« Régie SPANC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » 2 025** de la Communauté de Communes :
  - Par ***chapitre*** au niveau de la **section de fonctionnement**, et des opérations financières **de la section d'investissement.**
  - Par ***opération*** au niveau des opérations individualisées.

  qui s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : ***22 095,00 €***

Recettes : ***22 095,00 €***

Pour la section d'investissement :

Dépenses : ***3 000,83 €***

Recettes : ***3 000,83 €***

Mme la Présidente *– On passe au sujet suivant, il s'agit du SPANC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.*

M. EUGÈNE *– Le SPANC est un petit budget. On ne va pas avoir beaucoup de choses à présenter dessus. À noter que, dans les grandes masses, on est à peu près sur un budget équivalent à l'année précédente. En fait, c'est essentiellement la section de fonctionnement qu'il faut regarder, parce qu'à la section d'investissement, on a inscrit une somme, mais c'est surtout une somme qui est bloquée en section d'investissement. Comme vous le savez, on est coincés par les règles budgétaires à ce niveau-là, ce qui nous empêche de pouvoir débloquer cette somme. Donc on a toujours 3 000 € qui sont inscrits en investissement. Il n'y a en fait que la section de fonctionnement à regarder. Dans les dépenses de fonctionnement, ce sont essentiellement des dépenses de personnel. Ce sont surtout les charges à caractère général qui connaissent une évolution, puisqu'elles diminuent de 36 %. Ce sont en fait les frais de formation qui sont inscrits en baisse. En 2024, il y a eu l'arrivée d'agents ; ces agents ayant été formés, à présent il n'est plus nécessaire d'inscrire des frais de formation. Ceci explique l'évolution de ces dépenses de fonctionnement.*

Mme la Présidente *– Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier-là ? La principale observation de la part de Mesdames, Messieurs les Maires sur l'organisation de ce service est notamment qu'ils soient informés des avis qui émanent dudit service. Il en a bien été pris note. Il est demandé également un accompagnement plus poussé de nos concitoyens : ceux-ci ont besoin d'être un peu challengés, non pas qu'on les informe simplement d'une non-conformité de leur installation et que la prochaine visite aura lieu dans cinq ans. Donc un meilleur accompagnement. Ça, c'est une remontée d'organisation. Par contre, ça n'a aujourd'hui pas d'impact budgétaire, puisque c'est fait par les mêmes moyens, dont nos services disposent.*

Je passe au vote. C'est à toi, Dominique.

Mme OKROGLIC *– Il y a eu un avis favorable de la commission des Finances, qui a été réunie le 25 mars 2025. Donc je vous demande d'approuver ce budget. Pour la section de fonctionnement, en dépenses et recettes, 22 095 € ; et pour la section d'investissement, en dépenses et recettes 3 000,83 € (et vous remarquez les 0,83 €). Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Donc budget voté à l'unanimité pour le SPANC.*

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. BUDGET REGIE « SPANC » BUDGET PRIMITIF 2025 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE

Le rapporteur est Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté**,**

VU l'article L.2224-1 du CGCT stipulant que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article L. 2224-2 du CGCT, les établissements publics de coopération intercommunale dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants peuvent prendre en charge dans leur budget propre le déficit des budgets annexes des services de distribution d'eau et d'assainissement ;

CONSTATANT que le budget régie « SPANC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » 2025 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de **17 025.00 € ;**

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget régie « SPANC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » 2025 à hauteur de **17 025,00 €.**
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 de la communauté à l'article 65736221.

***Mme la Présidente** – Je te laisse passer la subvention d'équilibre qui va avec ?*

***Mme OKROGLIC** – Bien sûr, comme vous pouvez le remarquer, les recettes par les contrôles que nous faisons sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et notamment le chapitre 12. Donc la subvention d'équilibre que je vous demande de prendre en compte s'élève à 17 025 €.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Subvention d'équilibre votée à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT USP

Le rapporteur est Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté**,**

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 03 avril 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget **« RÉGIE ASSAINISSEMENT UBAYE SERRE-PONÇON » 2025** de la Communauté de Communes :
  - Par ***chapitre*** au niveau de la **section de fonctionnement**, et des opérations financières **de la section d'investissement.**
  - Par ***opération*** au niveau des opérations individualisées.

  qui s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : ***335 882,00 €***

Recettes : ***335 882,00 €***

Pour la section d'investissement :

Dépenses : ***696 673,00 €***

Recettes : ***696 673,00 €***

Mme la Présidente *– Merci beaucoup.*

Le sujet suivant, il s'agit de la régie assainissement Ubaye Serre-Ponçon.

M. EUGÈNE *– On n'a pas beaucoup d'évolution sur ce budget-là en fonctionnement. En investissement, on a une hausse de 5 %, qui correspond à 35 000 €. Quand on regarde le détail des dépenses réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordre), celles-ci sont en augmentation de 35 %, soit 73 000 €, et cette augmentation vient des dépenses à caractère général. En effet, un loyer a été inscrit pour les locaux mis à disposition par la mairie d'Ubaye Serre-Ponçon à hauteur de 12 000 €. Il y a également des réparations de véhicules qui sont augmentées de 8 000 €. Enfin, une réserve de 25 000 € est affectée pour la réparation des STEP. Pour le loyer, c'est quelque chose qui avait été présenté en Conseil communautaire, en février. On peut également noter que les reversements à l'Agence de l'eau sont en augmentation de 15 000 €.*

S'agissant des recettes, elles sont prévues en légère baisse. Elles proviennent essentiellement des redevances pour la modernisation des réseaux de collecte et il y a également la subvention d'équilibre de 181 000 € qui correspond à ce qui avait été acté par la CLECT.

Enfin, s'agissant des dépenses d'investissement, on a 646 000 € de dépenses d'investissement qui sont réparties avec deux tiers pour la STEP du Lautaret et pour la STEP de la Bréole, la phase 2.

En recettes d'investissement, le seul financement qu'on ait, c'est par le Département pour la STEP de Charamel de 21 000 €.

Mme la Présidente *– Est-ce que vous avez des questions sur ce budget ? Est-ce qu'il y a des observations particulières ? Est-ce que tu veux faire un point là-dessus ? Non.*

Comme vous pouvez le constater, les 181 000 €, qui sont une subvention d'équilibre, qui viendront du budget général de la Communauté de communes et qui feront l'objet de la subvention suivante, sont des subventions compensées par l'attribution de compensation dans le cadre de la CLECT précédente. Elles viennent chaque année doter un peu le budget nécessaire pour pouvoir réaliser les opérations de rénovation globale nécessaires sur cette partie de la vallée de l'Ubaye. Nous avons relancé notamment une grande partie des études avec la collaboration d'IT04.

Je te laisse la parole pour passer au vote.

***Mme OKROGLIC** – Il y a eu un avis favorable de la commission des Finances qui a été réunie le 25 mars 2025 sur ce budget annexe de la Régie assainissement USP. Je vous demande de voter ce budget primitif pour un montant en dépenses et en recettes en fonctionnement de 335 882 € et, en ce qui concerne l'investissement, un montant en dépenses et en recettes de 696 673 €.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc budget annexe Régie assainissement USP voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup. Je te laisse la suite pour constater la subvention.*

7. BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT UBAYE SERRE-PONÇON 2025 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE

Le rapporteur est Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté,

CONSTATANT que le budget régie « Assainissement Ubaye Serre-Ponçon » 2025 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de **181 000.00 €** ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget régie « Assainissement Ubaye Serre-Ponçon » 2025 à hauteur de **181 000.00 €**.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 de la communauté à l'article 65736221.

***Mme OKROGLIC** – Comme pour les budgets précédents, on va voter la subvention d'équilibre qui a été déterminée par la CLECT lorsqu'il y a eu la fusion. Cette subvention d'équilibre, comme vous avez pu le voir dans les graphiques, est de 181 000 €. Avis favorable de la commission des Finances réunie le 25 mars 2025.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc subvention d'équilibre votée à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup.*

8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE ZAE LE PONT LONG

Les rapporteurs sont Monsieur Pierre EUGÈNE et Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget **« ZAE Le Pont Long » 2025** de la Communauté de Communes :

- Par ***chapitre*** au niveau de la **section de fonctionnement**, et des opérations financières **de la section d'investissement.**

- Par ***opération*** au niveau des opérations individualisées.

qui s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : 12 997.00 €

Recettes : 12 997.00 €

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant, il s'agit de la zone du Pont Long. Je ne pense pas que tu aies fait de présentation sur ce dossier-là. Vous le connaissez, il s'agit d'un bout de programme puisque tous les lots ont été vendus sur cette zone artisanale.*

Du coup, il s'agit uniquement de la section de fonctionnement qui est à voter, pour un équilibre de 12 997 € en dépenses et en recettes. Peut-être de manière orale, si tu veux préciser de quoi il s'agit exactement.

***M. EUGÈNE** – En fait, on a été un peu pris par le temps, puisque c'est un budget qui est terminé. Il aurait dû être dissous au 31 décembre. Comme on ne l'a pas fait, nous devons voter un budget. On va le dissoudre dans les prochains Conseils communautaires et on rapatriera son résultat dans le budget principal.*

Là, on a simplement écrit des dépenses pour pouvoir être dans les clous du vote du budget, mais c'est un budget qui ne donnera lieu à aucune écriture.

***Mme la Présidente** – La dernière session, j'ai dû la signer au mois de décembre. Donc ce n'était juste pas possible, matériellement, de clôturer le dossier dans les temps.*

On passe au vote, Dominique.

***Mme OKROGLIC** – Pour le vote, avis favorable de la commission des Finances qui a été réunie le 25 mars, comme pour les autres budgets, je vous demande d'approuver ce budget de la ZAE Le Pont Long pour une dépense et une recette en fonctionnement de 12 997 €.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc budget voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup.*

9. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE HOTEL ENTREPRISES 2025

Les rapporteurs sont Monsieur Pierre EUGÈNE et Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, la Présidente informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

VU le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n° 2023/166 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2023 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, vice-présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget annexe « Hôtel Entreprises » 2025 *de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* :
    - Par ***chapitre*** au niveau de la section de fonctionnement,
    - Par ***chapitre*** au niveau des opérations financières de la ***section d'investissement,***
    - Par ***opération*** au niveau des opérations individualisées

qui s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : **177 037.00 €**

Recettes **:** **177 037.00 €**

Pour la section d'investissement :

Dépenses **:** **185 949.00 €**

Recettes : **185 949.00 €**

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant, il s'agit du budget annexe Hôtel d'entreprises. Pareil, petite présentation, Pierre.*

***M. EUGÈNE** – Concernant le budget annexe Hôtel d'entreprises, on peut remarquer qu'il y a plutôt une baisse des prévisions sur le fonctionnement et sur l'investissement de 7 000 € et 28 000 €. Quand on regarde sa structure, il n'est pas inintéressant de noter que les dépenses de fonctionnement, par exemple, sont constituées pour une bonne partie d'écritures d'ordre, c'est-à-dire d'amortissements qui vont vers la section d'investissement.*

Quand on regarde les dépenses réelles, c'est-à-dire sans ces écritures d'ordre, elles sont en augmentation du fait des charges à caractère général qui ont été majorées sur le chauffage de +1 500 € pour les remboursements à la mairie et les taxes foncières. Seule l'électricité a été réajustée en fonction des dépenses de l'année précédente. Donc au total, on a plutôt une augmentation des charges supportées par l'Hôtel d'entreprises.

Quand on regarde les recettes, elles sont constituées de trois objets : le premier, ce sont les loyers, également les charges qui sont refacturées à nos locataires et enfin la subvention d'équilibre. Ce qu'on peut noter, c'est qu'on a une augmentation en prévisionnel des charges et des loyers, qui nous permet de ne plus avoir recours à la subvention d'équilibre par la Communauté de communes.

Quand on regarde la partie investissement, elle enregistre trois choses : d'une part, l'emprunt qui est constant d'une année sur l'autre ; d'autre part, l'aménagement pour le cabinet vétérinaire et aujourd'hui on arrive à la fin de cette opération-là, donc il n'y a que 18 000 € qui ont été inscrits en 2025 ; enfin, on enregistre une nouvelle opération à hauteur de 96 000 € relative aux travaux de réaménagement des bâtiments 19 et 26 ainsi que de la signalétique prévus pour 2025. Tout ceci est subventionné par l'État uniquement. On avait eu une subvention l'année dernière qui était inscrite à hauteur de 51 800 €. Cette année, on ne l'aura donc plus, puisqu'on aura le cumul à la fois du reliquat pour le cabinet vétérinaire et également la nouvelle subvention pour les travaux de bâtiments et de signalétique.

***Mme la Présidente** – Est-ce qu'on a des questions ? Il s'agit de travaux bâtimentaires. On va certainement travailler de manière plus précise sur un programme d'entretien de nos propriétés immobilières, puisque ça va être vraiment nécessaire à l'avenir. Du coup, ça fait partie des travaux à réaliser. Oui, Yvan.*

***M. BOUGUYON** – Je sais qu'il faut que je réponde à une question que vous m'aviez posée pour ces travaux. Je vois Antoine qui acquiesce effectivement. La réponse arrive : on se demandait s'il suffisait d'un simple courrier ou s'il fallait un avenant à la convention initiale. La réponse arrive.*

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup. Il s'agit de l'occupation de ce lieu qui appartient à la mairie de Barcelonnette.*

Pas de questions ? On passe au vote, Dominique.

***Mme OKROGLIC** – Vu l'avis favorable de la commission des Finances qui était réunie le 25 mars, je vous demande d'approuver le budget annexe de l'Hôtel d'entreprises 2025. En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes pour un montant de 177 037 € et pour la section d'investissement, en dépenses et en recettes, pour 185 949 €.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc budget voté à l'unanimité. Merci.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci Dominique.*

10. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE POLE ECO BOIS 2025

Les rapporteurs sont Monsieur Pierre EUGÈNE et Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, la Présidente informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

VU le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n° 2023/166 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2023 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, vice-présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget annexe « Pôle Eco Bois » 2025 *de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* :
    - Par ***chapitre*** au niveau de la section de fonctionnement,
    - Par ***chapitre*** au niveau des opérations financières de la ***section d'investissement,***
    - Par ***opération*** au niveau des opérations individualisées

qui s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : **39 136.00 €**

Recettes **:** **39 136.00 €**

Pour la section d'investissement :

Dépenses **:** **104 966.00 €**

Recettes : **104 966.00 €**

Mme la Présidente *– Le sujet suivant, c'est le pôle Eco Bois. Je laisse la parole sans slide, il me semble, ou tu as préparé quelque chose ?*

M. EUGÈNE *– Non.*

Mme OKROGLIC *– Il n'y a pas grand-chose.*

Mme la Présidente *– Pour le pôle Eco Bois, vous le connaissez, il s'agit du pôle qui supporte Teknoparké. Essentiellement, il s'agit d'écritures qui sont relatives à l'emprunt bancaire à la suite du rachat de ce lieu. Il y a une partie qui constitue un remboursement du capital restant*

dû, qui apparaît en investissement et une partie concernant les intérêts bancaires ainsi que de la taxe foncière nécessaire à ce lieu, qui s'élèvent à 39 136 €.

C'est un dossier sur lequel on souhaite pouvoir avancer fortement et qui a donné lieu à une demande de subvention. Du coup, nous avons une nouvelle programmation qui vous est proposée pour pouvoir réaliser les premières étapes nécessaires à la remise en commercialité de ce lieu.

***M. EUGÈNE** – Voilà. On a effectivement inscrit 26 000 € de travaux de déconstruction et il y a 54 000 € qui sont des reliquats de l'étude de requalification de la friche de Teknoparké.*

En face de cela, on espère obtenir un financement de la Région à hauteur de 20 800 € et de 21 600 € au titre de l'AMI Friches.

***Mme la Présidente** – Cela donnera lieu à des travaux ultérieurs qui seront réalisés au mieux à la fin de l'année et je vous proposerai une DM en début d'année 2026.*

L'objectif des études qui sont en cours est de pouvoir proposer la réalisation d'une plateforme hors d'air/hors d'eau totalement conforme aux exigences d'utilisation actuelle, c'est-à-dire désamiantée et désencombrée. Tout ça en essayant de convaincre les services de l'État que nous sommes en mesure de manager les aléas et d'en réduire les conséquences, tout en essayant de minimiser l'enjeu sur le site malgré la présence économique, afin d'avoir un risque dit « acceptable ». Donc, nous avons aujourd'hui les prémices d'un travail. En tout cas, on a un chemin qui est tracé. Je n'en connais pas l'aboutissement parce que le dossier est complexe et s'est un peu ankylosé. La volonté aujourd'hui est de rendre une plateforme nue hors d'air/hors d'eau, conforme en termes d'impact environnemental donc désamiantée et autres, avec un extérieur totalement désencombré - notamment des anciennes structures constituant potentiellement des embâcles en cas de crue - tout cela en gérant le risque grâce à la mairie de Jausiers, à travers le travail sur les aléas. Cela commence à faire un petit sujet. Du coup, c'est notre partie bâtimentaire qui vous est proposée là.

Une étude de dangers va être également menée, qui durera 12 mois. Là, on est sur une étude de la qualification de la potentialité de la crue, pour laquelle la mairie de Jausiers travaille avec son propre bureau d'études et nous donne un coup de main. Donc, c'est un travail de collaboration.

On passe au vote.

***Mme OKROGLIC** – En ce qui concerne ce pôle Eco Bois, toujours avec un avis favorable de la commission des Finances, je vous propose d'approuver le budget en fonctionnement pour des dépenses et des recettes à hauteur de 39 136 € et en section d'investissement pour des dépenses et des recettes à hauteur de 104 966 €.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup.*

11. BUDGET ANNEXE POLE ECO BOIS – BUDGET PRIMITIF 2025 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE

Le rapporteur est Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté,

CONSTATANT que le budget annexe « PÔLE ECO BOIS » 2025 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de **33 930.00 € ;**

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe « PÔLE ECO BOIS » 2025 à hauteur de **33 930.00 €.**

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 de la communauté à l'article 657363.

***Mme la Présidente** – Merci de prendre note que nous passons à la question 12 et que nous reviendrons à la question 11, parce qu'il ne s'agit pas d'un vote de la subvention au pôle Eco Bois, mais d'un vote d'équilibre de la Maison de santé.*

***Mme OKROGLIC** – Non, c'est le pôle Eco Bois.*

***Mme la Présidente** – Excusez-moi alors, il ne s'agit pas de Maison de santé, mais de pôle Eco Bois en la constatant.*

***Mme OKROGLIC** – Oui, il y avait juste l'erreur là.*

***Mme la Présidente** – Alors, on passe à l'équilibre. Vous rectifierez dans vos documents qu'il s'agit bien…*

***Mme OKROGLIC** – Du pôle Eco Bois.*

***Mme la Présidente** – On raye.*

***Mme OKROGLIC** – Parfait.*

***Mme la Présidente** – Merci à toi, Dominique.*

***Mme OKROGLIC** – Pour équilibrer le budget du pôle Eco Bois, je vous demande d'accepter et d'approuver cette subvention d'équilibre qui s'élève à 14 690 €.*

[A noter : à la suite d'une erreur dans cette délibération, une rectification sera apportée plus tard, assortie d'une nouvelle mise au vote de la délibération].

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc subvention d'équilibre votée à l'unanimité pour le pôle Eco Bois.

Aucune remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup.*

12. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE 2025

Les rapporteurs sont Monsieur Pierre EUGÈNE et Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de

crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, la Présidente informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

VU le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n° 2023/166 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2023 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, vice-présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget annexe « Maison de Santé » 2025 *de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* :
    - Par ***chapitre*** au niveau de la section de fonctionnement,
    - Par ***chapitre*** au niveau des opérations financières de la ***section d'investissement,***
    - Par ***opération*** au niveau des opérations individualisées

qui s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : **109 979.00 €**

Recettes **:** **109 979.00 €**

Pour la section d'investissement :

Dépenses **:** **138 574.00 €**

Recettes : **138 574.00 €**

Mme la Présidente *– Cette fois-ci, on passe à la Maison de santé pour les deux prochaines délibérations. Je te laisse la main pour présenter le budget, Pierre.*

M. EUGÈNE *– La Maison de santé est un « petit » budget. L'intérêt de l'historique, c'est qu'on voit que, dès le début, on avait eu de forts investissements en 2021 et en 2022 et qu'aujourd'hui, on est sur quelque chose qui est beaucoup plus routinier. On a des variations à la marge. On a une variation en section de fonctionnement de 3 000 € en moins et 8 000 € en plus en investissement.*

Quand on regarde les dépenses de fonctionnement, elles sont constituées uniquement de deux choses : on a les dépenses à caractère général et les dépenses financières. Elles ne sont pas appelées à évoluer en 2025. Il n'y a que 160 € de variation.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles sont constituées des loyers, des charges et de la subvention versée par la Communauté de communes, que vous serez appelés à voter également. Ces loyers et ces charges sont en augmentation. En revanche, la subvention est appelée à diminuer concomitamment.

Sur la section d'investissement, on enregistre à la fois des travaux et le remboursement de l'emprunt. Les travaux sont en augmentation de 9 160 € par rapport à 2024, puisqu'en 2025

sont prévus l'installation d'une porte coulissante, l'amélioration thermique du bâtiment et des travaux d'évacuation pour le cabinet dentaire. Ces travaux sont financés par la DETR à hauteur de 22 238 €.

***Mme la Présidente** – Des questions ? Deux éléments nous ont été communiqués pour la Maison de santé. Le premier a été de pouvoir travailler sur la finalisation de l'équipement avec l'installation d'une porte coulissante qui n'existait pas, la porte actuelle faisant rentrer le froid l'hiver et le chaud l'été. Le deuxième sujet sur l'amélioration thermique, c'est parce que le vitrage, bien qu'incluant un brise-chaleur, n'était visiblement pas suffisant. Donc, on va revoir également l'amélioration thermique du bâtiment. Ensuite on a l'installation d'un deuxième cabinet dentaire pour lequel on travaille sur l'équipement. Donc, ce sont trois dossiers qui nous ont été demandés en termes d'investissement.*

Le deuxième sujet qui nous a été demandé par les locataires de la Maison de santé, c'est de revoir à la baisse le montant des loyers. Est-ce que tu peux nous préciser quel est le montant de la subvention d'équilibre que l'on doit verser chaque année ?

***M. EUGÈNE** – Oui. L'année dernière, 14 000 € avaient été appelés. Cette année, ce sont 4 752 € qui sont appelés auprès de la CCVUSP.*

***Mme OKROGLIC** – Normalement, on ne devrait pas avoir de subvention d'équilibre à donner. Si vous vous souvenez bien, lorsque cette Maison de santé a été réalisée, il était prévu que les loyers couvrent l'intégralité des coûts.*

***Mme la Présidente** – Là, on y arrive presque. Le dernier bout à obtenir est vraiment microscopique. On est quasiment à l'équilibre. Donc là, sur ce budget, on va faire les démarches thermiques. Nous vous rappelons que nous avons pris une délibération pour exonérer cet équipement d'intérêt intercommunal de la taxe foncière. La mairie de Barcelonnette a refusé l'exonération de cet équipement intercommunal soutenant qu'il fallait faire un effort également, puisqu'elle se situait sur la mairie de Barcelonnette. Évidemment, je vais demander à Monsieur le Maire de revoir sa position, mais il ne prend pas beaucoup de risques. S'il prend la décision maintenant, ce ne sera qu'au 1er janvier 2027 que ce sera fonctionnel. Donc, ce n'est pas bien grave. Quoi qu'il en soit, on arrivera quasiment à un équilibre. Je vais vous proposer qu'il n'y ait plus d'indexation du montant du loyer à l'indice des loyers commerciaux ou de l'indice des loyers des baux professionnels et je crois que c'est l'indexation, afin de stopper l'augmentation du montant des loyers. C'est-à-dire que, là, pour moi, c'est la dernière année où on a un ajustement. Après à partir de là, on n'est pas censés faire du bonus sur une indexation de loyers. Donc si ça vous va, maintenant qu'on arrive à un quasi-équilibre, on exécutera ce budget qui bloquera le montant des loyers sans chercher à faire du bénéfice sur ce budget.*

***Mme OKROGLIC** – Sauf si on a des frais supplémentaires évidemment et des investissements supplémentaires à réaliser, à ce moment-là il faudra reconsidérer cette position.*

***Mme DONNEAUD** – Il faudra quand même vérifier la régularité d'une absence d'indexation sur des loyers, parce que je crois que, financièrement, on n'a peut-être pas la possibilité de le faire.*

***Mme la Présidente** – On peut le faire, ça a été vérifié. Là, il faut juste revoir le bail tel qu'il était et, en fait, on est sur un bâtiment de service public. C'est une Maison de santé. Parfait. Jacques FORTOUL.*

***M. FORTOUL** – Je ne sais pas si les loyers sont élevés ou pas. En tout cas, il y a des médecins qui partent ?*

***Mme la Présidente** – Sur cet équipement-là, on a Monsieur MAILLARD qui part à la retraite et on a un autre médecin qui s'installe en ville. L'information qui nous a été donnée n'est pas sur le montant du loyer. La difficulté, c'est un problème d'accointance. On ne peut pas toujours réussir.*

Par contre, je voudrais être très claire avec chacun d'entre vous, j'ai essayé de prendre contact avec Monsieur BIJU-DUVAL, directeur de l'ARS, afin de pouvoir proposer à cette assemblée un projet de soins pour la vallée de l'Ubaye. Il m'a été indiqué que la Communauté de communes était propriétaire d'un bâtiment, mais n'intervenait pas dans le cadre du projet de soins et que c'était un projet qui était mené avec les médecins. Donc, je ne peux pas, en tant que propriétaire d'un bâtiment, imposer les modalités de soins. Je vous donne un exemple. Aujourd'hui, d'après les statistiques qui nous sont données, ce n'est pas une quantité de médecins qui pose problème. On a des médecins au global en rapport avec la population. Le problème, c'est qu'on n'a aucun soin non programmé. C'est-à-dire que soit on a un rendez-vous médical avec son médecin traitant, soit on s'adresse aux pompiers ou aux urgences à Gap. Entre les deux, c'est au bon vouloir de certains médecins. Donc, j'ai demandé s'il était possible qu'on intègre un projet afin de traiter cette nécessité de soins non programmés. Il m'a été indiqué par l'ARS que la Communauté de communes ne pouvait pas être intégrée à un projet de soins. C'est un peu délicat parce que du coup, notre marge de manœuvre est un peu fine. Après, on est sur des installations qui sont au cas par cas, avec des personnalités. On nous presse parfois. On a un dentiste qui était extrêmement pressé et, maintenant, on n'a plus de nouvelles. Il était très pressé, on a rédigé des courriers à destination de l'ARS indiquant que nous allions lui louer un local pour son projet, on a tout réalisé en ce sens et on n'a plus de nouvelles. Ce sont des êtres humains malgré tout, donc on traite avec des êtres humains qui ont des demandes et parfois, d'autres…

***Mme OKROGLIC** – Ont changé d'avis.*

***Mme la Présidente** – Voilà. On passe au vote, Dominique.*

***Mme OKROGLIC** – Pour le budget annexe Maison de santé 2025, toujours avec un avis favorable de la Commission des Finances, je vous demande d'approuver en section de fonctionnement en dépenses et recettes, un montant de 109 979 € et en section d'investissement, un montant de 138 574 € en dépenses et recettes.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc budget voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

13. BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE – BUDGET PRIMITIF 2025 – SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE

Le rapporteur est Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté,

CONSTATANT que le budget annexe « MAISON DE SANTE » 2025 fait apparaître un déficit prévisionnel à hauteur de **4 752.00 € ;**

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget annexe « MAISON DE SANTE » 2025 à hauteur de **4 752.00 €.**

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 de la communauté à l'article 657363.

***Mme la Présidente** – La subvention.*

***Mme OKROGLIC** – Du coup, il y aura cette petite subvention d'équilibre que nous avons vue sur le graphique, qui s'élève à 4 752 €.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc subvention d'équilibre votée à l'unanimité. Merci.

Aucune remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Je vous remercie.*

14. VOTE DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES ET DES PRODUITS ATTENDUS ANNEE 2025

Le rapporteur est Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025.

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer pour 2025 les taux des 3 taxes additionnelles comme suit :

  - Taxe sur le foncier bâti **: 11.33 %**
  - Taxe sur le foncier non bâti : **27.10 %**
  - Taxe habitation : **12.67 %**

- **DECIDE** de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à : **26.09 %**

- **DIT** que les recettes correspondantes à ces produits fiscaux seront inscrites au BP 2025.

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant, il s'agit du vote du taux des taxes additionnelles et des produits attendus pour l'année 2025. Nous vous proposons de voter les trois taxes additionnelles, Dominique.*

***Mme OKROGLIC** – Ces taux n'ont pas augmenté par rapport à l'année dernière. Donc pour le foncier bâti : 11,33 % ; pour le foncier non-bâti : 27,10 % ; pour la taxe d'habitation : 12,67 % ; et le taux de cotisation foncière des entreprises : 26,09 %.*

***Mme la Présidente** – Je vous remercie.*

Pour les besoins de la retranscription, merci de prendre note de l'arrivée de Madame Hélène GARCIER. Merci beaucoup de t'être pressée et pour ta présence qui, du coup, suspend automatiquement le pouvoir qui avait été octroyé précédemment à Madame Agnès PIGNATEL. Donc, tu peux prendre part au vote maintenant.

Avant que vous puissiez voter, en effet, je vous confirme qu'aucune augmentation d'impôts n'est envisagée aujourd'hui par la Communauté de communes, et cela, malgré les efforts financiers que nos partenaires nous obligent à supporter.

***Mme OKROGLIC** – Oui. Alors, qui est contre ces taux ? Qui s'abstient ?*

Donc taux votés à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup.*

15. VOTE DU TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2025

Le rapporteur est Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment les articles 1520 et 1636 B Undecies ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1er janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU le coût du service des ordures ménagères déterminé par les services administratifs pour l'année 2025 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer à **9.68 %** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2025.

- **DIT** que la recette correspondant à cette taxe sera inscrite au Budget primitif principal de la CCVUSP 2025 - art 73133.

***Mme la Présidente** – La question suivante, il s'agit du vote du taux d'enlèvement des ordures ménagères, Dominique.*

***Mme OKROGLIC** – Comme vous le savez, ce taux d'enlèvement des ordures ménagères est proposé à 9,68 %.*

***Mme la Présidente** – Sans augmentation.*

***Mme OKROGLIC** – Sans augmentation, bien sûr. Comme les taux précédents, aucune augmentation, donc de 9,68 %.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc, taux des ordures ménagères voté à 9,68 %. Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Peut-être faire une appréciation : un taux d'ordures ménagères, ce n'est pas vraiment la même dynamique qu'un taux d'imposition sur une dynamique de taxe foncière ou autres. Réellement, l'objectif est de payer un service. Donc l'objectif pour nous est de pouvoir, à terme, imaginer un meilleur traitement des ordures ménagères et de pouvoir maintenir ces taux et ce coût de traitement. En fait, c'est chacun d'entre nous, chacun des Ubayens, qui peut faire en sorte qu'aujourd'hui on diminue le taux. Nous avons des enjeux majeurs, notamment sur les enfouissements d'ordures ménagères, leur traitement et leur qualification - c'est-à-dire la nature des ordures ménagères - : comment elles sont retraitées et requalifiées au mieux. En tant que maires, on peut mener des opérations de sensibilisation ; les services de la CCVUSP en mènent également grâce au SYDEVOM auprès des écoles. Nous avons la presse qui est présente, peut-être pourrait-elle également communiquer ce message de sensibilisation ? Le coût des ordures ménagères est entraîné automatiquement par la qualité du tri effectué par chacun d'entre nous. La Communauté de communes a fait un effort considérable sur le déploiement des points d'apport volontaire, mais également sur la gestion des biodéchets. Il est important que chacun d'entre nous se saisisse de cet élément, afin de pouvoir maintenir un taux acceptable et envisager une gestion optimisée des déchets. Je voulais passer ce message.*

***Mme OKROGLIC** – Je voudrais dire également que si le tri est mal fait, nous devons payer une surtaxe. Cette surtaxe, si je ne me trompe pas, mais il y a Arnaud qui est là, ça doit être dans les 600 € la tonne, quelque chose comme ça, il me semble.*

***Mme la Présidente** – Je n'ai pas l'information. 600 €, oui.*

***Mme OKROGLIC** – Il me semble que c'est ça.*

***M. LE GUILLOUX** – Cela aurait dû être appliqué au 1er janvier 2025, mais il y a des négociations en cours avec la Préfecture et les sites de stockage pour augmenter les capacités temporaires de 20 000 tonnes sur l'exercice et de pouvoir déroger à cette surtaxe de la TGAP. Mais dans tous les cas, comme le rappelle la Présidente, s'il n'y a pas d'actions des citoyens que nous sommes sur la vallée, sur l'attention que nous portons au tri aussi bien dans nos ordures ménagères que dans les encombrants qui sont gérés à la déchetterie, on va directement vers l'application de cette surtaxe, puisque les services de l'État vont aller indéniablement vers une baisse des capacités des sites d'enfouissement.*

***Mme la Présidente** – Voilà pour le message. Donc, il n'y a pas d'augmentation du taux, mais c'est entre les mains de chacun.*

16. TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)/FIXATION DU PRODUIT 2025

Le rapporteur est Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L. 211-7 ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1530 bis ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la Loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 et notamment son article 53 ;

VU sa délibération n°2018/37 du 13 février 2018 portant institution de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ;

CONSIDERANT, d'une part, que le produit de la taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé ***à 40 € par habitant*** ;

CONSIDERANT, d'autre part, que le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dont l'EPCI assure le suivi au sein d'une comptabilité analytique ;

CONSIDERANT qu'en 2022, le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations a été arrêté à **300 000 €** ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel 2025 relatif à l'exercice de cette compétence fait ressortir un besoin de financement identique à celui de l'année précédente ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, Vice-Présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'arrêter le produit 2025 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à **300 000 €.**
- **CHARGE** la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **DIT** que la recette correspondant à cette taxe sera inscrite au Budget primitif principal de la CCVUSP 2025 - art 73136.

***Mme la Présidente** – Le sujet suivant, il s'agit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, d'où le nom de GEMAPI et la fixation du produit 2025, Dominique.*

***Mme OKROGLIC** – Toujours pareil, vous connaissez le système GEMAPI, avec un maximum en moyenne de 40 € par habitant. Je dis bien « une moyenne ». Sur la vallée de l'Ubaye pour cette taxe GEMAPI, on sait très bien que l'on conteste un peu le système qui a été mis en place sur la GEMAPI. La Présidente en a souvent d'ailleurs parlé et elle essaie de résoudre ce problème, puisque nous payons. De l'autre côté, an aval, ils utilisent notre eau mais ils n'ont pas cette taxe. Ce qui est bien ennuyeux pour nous parce que nous ne récupérons, comme vous pouvez le voir, que 300 000 €, ce qui est nettement insuffisant par rapport à toutes les dépenses que nous avons concernant cette GEMAPI, sur les catastrophes que nous avons eues en décembre et que nous avons régulièrement dans la vallée. Donc, c'est un problème et, malgré cela, je vous propose de maintenir cette taxe à hauteur de 300 000 €.*

***Mme la Présidente** – Est-ce que Jacques FORTOUL veut prendre la main ?*

***M. FORTOUL** – Oui, Jacques FORTOUL à Jausiers. J'avais posé, je crois, la même question, l'année dernière. 40 € par habitant…*

***Mme OKROGLIC** – C'est une moyenne.*

***M. FORTOUL** – Non, c'est le plafond.*

***Mme OKROGLIC** – Au maximum, oui.*

***Mme la Présidente** – On n'a pas le choix.*

***M. FORTOUL** – On est au plafond ou pas ?*

***Mme la Présidente** – Frédéric, est-ce que tu veux prendre la parole pour expliquer les conditions de fixation et dire qu'on a encore une marge de manœuvre qui ne serait supportée que par les Ubayens ?*

***M. SUBE** – Oui. Aujourd'hui, la levée du produit de la taxe GEMAPI se fait par rapport à une estimation sur le besoin de fonctionnement pour équilibrer le budget GEMAPI. Aujourd'hui, c'est une moyenne, mais je n'aime pas dire qu'on part à peu près sur 20 € par habitant. Le mode de calcul est un peu plus complexe. En tout cas, aujourd'hui, on serait à la moitié de la levée de la taxe, c'est-à-dire autour des 20 € si on considère ce critère. Je crois que, dans les estimations de 2018, lorsqu'il y a eu le transfert de la compétence, il y avait eu une étude qui avait précisé qu'on pouvait monter jusqu'à 550 000 €, voire 600 000 €. Aujourd'hui, on ne l'a pas déclenchée volontairement, on souhaite maintenir un niveau de fiscalité à l'équilibre.*

***M. FORTOUL** – Tout à fait. Merci, Frédéric. Effectivement, c'est ce qu'il me semblait aussi. Je me pose la question, mais j'étais déjà intervenu l'année dernière dans le même sens. Ça peut s'entendre aussi. Est-ce que politiquement ce ne serait pas bien vu qu'on puisse justifier auprès des gens de l'aval qu'on fait l'effort maximum ? Actuellement, j'imagine que tout notre argumentaire par rapport à l'aval, c'est de dire « aidez-nous, vous n'avez pas de taxe GEMAPI, nous, on a de gros besoins. On a de gros problèmes et on ne peut pas lever plus de taxes aussi ». Mais on a encore une grosse marge de manœuvre quand même, j'ai bien compris aussi. C'est une question que je pose.*

***Mme la Présidente** – Aujourd'hui, on a une multitude d'évènements qui se sont passés. J'ai la certitude que l'aval ne viendra pas au cofinancement. En fait, on pourrait déjà le faire. La loi 3DS nous permet de faire une expérimentation sur une levée de taxe globale à l'échelle du bassin par l'EPTB, proposant ensuite une réattribution sur les bassins amont qui pourraient en bénéficier. En fait, la loi le prévoit déjà. La réalité, c'est que l'aval ne le fera pas et l'EPTB ne veut pas se mettre au milieu. Le deuxième qui pourrait lever la taxe, c'est la Région. La Région ne veut pas mettre le doigt dans la compétence GEMAPI et notamment celle relative aux inondations, parce que c'est immensément grand à l'échelle de toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aujourd'hui, j'ai l'intime conviction que je n'obtiendrai pas du bassin aval de la Durance de venir lever la taxe individuellement. Il faudrait que chacun d'entre eux accepte de lever la taxe pour venir mettre en place un projet de péréquation où nous rendons la taxe aux bassins amont. En fait, je me rends compte aujourd'hui que je n'y arriverai pas. Force est de constater que celui qui peut le faire, c'est l'État.*

J'ai eu un rendez-vous pendant le salon de l'Agriculture avec Madame la Ministre de la Ruralité, qui est une ancienne sénatrice d'un milieu rural et a accédé à ma demande d'étude de cette taxation. J'ai revu la taxation GEMAPI à l'échelle nationale dans un soutien national. Ça veut dire une péréquation nationale à destination de notre territoire. Le projet, à l'heure actuelle et au vu de la situation tout simplement de l'Assemblée nationale, ne peut pas être porté par l'État, parce qu'on sait qu'on aurait un refus. Il faut qu'il soit porté aujourd'hui par des élus et essentiellement des sénateurs. Le sénateur ROUX et le sénateur ARNAUD sont d'accord pour porter conjointement ma proposition d'une péréquation. On est en cours de rédaction de cette proposition de loi qui serait portée par deux sénateurs locaux. On a également l'appui d'autres bassins qui viendraient soutenir cette demande de péréquation.

***M. FORTOUL** – L'ANEM également, à ma connaissance.*

***Mme la Présidente** – Exactement. Deuxièmement, j'ai eu rendez-vous avec l'ANEM, qui est d'accord également pour soutenir la proposition de ce texte de loi.*

Le troisième sujet, c'est que je suis à l'Élysée demain pour porter ce sujet au déjeuner.

***M. FORTOUL** – On constate que ce n'est pas demain la veille qu'on aura de l'argent.*

***Mme la Présidente** – J'ai tapé à toutes les portes, par toutes les voies.*

***M. FORTOUL** – Je crois qu'on y avait déjà travaillé avant.*

***Mme la Présidente** – Exactement.*

***M. FORTOUL** – À ce titre aussi, avec 300 000 € on est tous convaincus qu'on ne fait pas grand-chose. On est d'accord aussi.*

***Mme la Présidente** – Je ne suis pas contre le fait que la députée locale puisse se mettre au travail aussi.*

***M. FORTOUL** – Certainement aussi, tout à fait. Mais nous, localement, est-ce que ce ne serait pas opportun, c'est toujours difficile de passer pour un taxeur…*

***Mme la Présidente** – Ce ne sera pas ça qui va nous donner raison.*

***M. FORTOUL** – En tout cas, si on avait 450 000 € au lieu de 300 000 €…*

***Mme la Présidente** – Aujourd'hui tu sais ce qu'on me dit quand je parle des bassins amont et que je dis « il faut que l'aval puisse venir » ?*

***M. FORTOUL** – Je sais.*

***Mme la Présidente** – Est-ce que tu es au courant que Briançon ne lève pas, que Gap ne lève pas ?*

***M. FORTOUL** – Briançon ne lève pas ?*

***Mme la Présidente** – Ils ne lèvent pas la taxe GEMAPI. Quand je vois ça, je ne peux même pas argumenter qu'à l'amont, on est au max de ce qu'on peut. Oui, nos collègues ne lèvent pas.*

***M. FORTOUL** – Je suis très surpris.*

***M. BOUGUYON** – En outre, si je puis intervenir, je pense que ce n'est pas une question de taux, parce que, quand on compare notre prélèvement, effectivement, on a encore de la marge, mais les prélèvements de ceux qui le font en aval sont, en pourcentage, extraordinairement faibles. Donc quelque part, on prélève déjà beaucoup plus qu'eux. Alors, je ne suis pas certain que ce soit ce qui ferait…*

***Mme la Présidente** – On n'arrive pas à avoir l'adhésion parce que, déjà entre nous... Le maire de Gap dit « je n'ai pas de risque et je ne lèverai pas la GEMAPI ». Donc déjà que je n'arrive pas à convaincre Gap à y aller, tu vois la situation si on essaie de demander à Trets, par exemple ?*

***M. FORTOUL** – Je n'en doute pas, mais Joël GIRAUD était député, non ?*

***Mme la Présidente** – Ministre.*

***M. FORTOUL** – Ministre.*

***Mme la Présidente** – Ministre de la Ruralité.*

***M. FORTOUL** – Enfin, j'apprends aujourd'hui que Gap ne lève pas ou Briançon encore, presque je comprendrais Gap…*

***Mme la Présidente** – Bien sûr que Joël est intervenu sur le sujet. D'ailleurs, ça fait partie des mesures qu'il a présentées dans le cadre de son rapport commandé par l'État. Donc, parmi les mesures à destination de la montagne, je vous invite vraiment à le lire, il y a notamment cette compensation de la taxe GEMAPI. À l'époque où il était ministre, il m'avait même reçue pour pouvoir aborder ce sujet-là, pour lequel on avait vraiment discuté sur cette autre péréquation. Le problème, c'est qu'il va falloir continuer sans perdre patience et, un jour, on aura un alignement législatif qui nous permettra de passer ce texte. Bien qu'il soit très au courant et alors que, de fait, il pourrait porter ce texte législatif directement dans le cadre d'une proposition de loi, notre Premier ministre n'est pas en mesure, aujourd'hui, de faire des*

propositions de loi directe. Les seules propositions de loi doivent venir de groupes où, en fait, on a étudié les majorités. L'éclatement de la majorité aujourd'hui ne nous est ni favorable ni défavorable, elle est tout simplement inexistante. Il faudrait qu'il y ait un consensus politique en disant que le territoire rural ne concerne pas un parti politique, mais que c'est vraiment pour le bien du maintien de nos populations en montagne. Oui, Daniel.

***M. MILLION-ROUSSEAU** – Au niveau du Département, qu'en est-il ? Combien de communes lèvent-elles cette taxe-là ? Par exemple, comme Manosque et compagnie, parce que, finalement, il pourrait déjà y avoir une solidarité au niveau départemental.*

***Mme la Présidente** – Oui. DLVA ne lève pas la taxe. C'est très compliqué, même si on augmente la taxe. On n'y arrive pas en local, en fait.*

***M. FORTOUL** – Alors, on est complètement…*

***Mme la Présidente** – On n'a pas de robinet pour fermer l'eau. C'est ça le problème.*

***M. FORTOUL** – Je m'aperçois, et on le sait tous, qu'ils font de gros travaux de correction. Ils font des investissements, y compris DLVA. Où prennent-ils l'argent ?*

***Mme la Présidente** – Au budget principal. De leur côté les agriculteurs, qui sont des consommateurs de la Moyenne Durance, ont réellement fait de gros efforts, particulièrement pour éviter les pertes, notamment dans le canal de Manosque où un gros équipement a été réalisé, où on a une amélioration significative du réseau qui nous permet de moins consommer d'eau. Donc eux, ils ont fait cette part d'effort là. Par contre, ils n'ont pas encore pris en considération que les bassins amont, aujourd'hui, souffrent de détérioration de leur équipement de mise en sécurité et qu'aujourd'hui, la population va être en danger. En fait, on n'arrive pas à leur faire comprendre. J'étais plutôt favorable, et c'est ce sur quoi j'ai demandé aux services de travailler, à la création d'un syndicat à l'échelle de la vallée de l'Ubaye, qui gère les digues de la vallée de l'Ubaye. Un syndicat qui soit composé de la Communauté de communes, dans le but de venir constater le déficit du syndicat, pour lever les subventions nécessaires à l'échelle de ce syndicat, pour qu'en fait, ça ne vienne plus être noyé dans le budget général de la Communauté de communes.*

***M. FORTOUL** – On pourrait revenir au syndicat anciennement GEMAPI.*

***Mme la Présidente** – Je suis favorable parce que ça permettrait de sortir du budget général les besoins qui sont les nôtres. Ensuite, ce sera abondé partiellement ou autre, mais pour moi, on a la nécessité, aujourd'hui, d'avoir un gestionnaire qui ne soit pas la Communauté de communes pour cette protection de ces inondations. Parce que sinon, c'est noyé dans notre budget général et on nous laissera éponger tout seul. Donc, je suis plutôt favorable à la création de ce syndicat. Peut-être qu'à cette occasion-là, on lèvera un peu plus de taxes, afin de pouvoir, nous, aller chercher les subventions et les emprunts qui seront nécessaires en face, sans venir grever le budget général de la Communauté de communes d'un nouvel emprunt au titre de la GEMAPI.*

***M. FORTOUL** – Ce n'est peut-être pas l'occasion d'en parler aujourd'hui, mais sur ça, on est assez d'accord. D'ailleurs le système a fait ses preuves sur Jausiers, car c'était porté uniquement par la commune et je ne sais pas comment elle est arrivée à trouver des financements. Il semble que ce soit plus facile à trouver des financements à travers un syndicat effectivement…*

***Mme la Présidente** – Oui, parce que les arbitrages, bien sûr…*

***M. FORTOUL** – Il est censé s'équilibrer à travers la taxe, effectivement.*

***Mme la Présidente** – Bien sûr. Quand on fait des arbitrages et qu'on nous verse de l'argent au titre du Fonds vert, n'imaginez pas que le Fonds vert qui est versé pour la GEMAPI à la Communauté de communes vienne grever notre Fonds vert. Si on a un syndicat qui porte les investissements par ailleurs, le syndicat lève son Fonds vert. Et on ne vient pas ponctionner*

la capacité de financement des autres projets. Donc, c'est plutôt cette démarche-là que je souhaiterais mettre en place.

On passe au vote des 300 000 €.

***Mme OKROGLIC** – Pour lever ce produit de 300 000 €, qui est contre ? Qui s'abstient ?*

Donc voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup.*

17. STATION DE PRA LOUP – CONTRIBUTIONS 2025 DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SMEL

Les rapporteurs sont Madame la Présidente et Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles 5721-1 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-327-011 en date du 23 novembre 2023 portant approbation de la création du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière, issu de la fusion du Syndicat Mixte du Val d'Allos et du Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra Loup ;

VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière et notamment l'article 6 ;

VU la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra Loup du 8 mars 2021 fixant la charge des loyers du crédit-bail des travaux 2013 à 835 023.28 € ;

CONSIDERANT que la participation de la Régie Pra Loup Ubaye 04 aux loyers dudit crédit-bail s'élève à 362 024.35 € ;

CONSIDERANT que le solde de 472 998.93 € est appelé sous forme de subventions d'exploitation selon la répartition suivante :

- C.C.V.U.S.P…….. **162 910.95 €**
- Conseil Départemental des A.H.P……..….. **199 113.39 €**
- Commune d'Uvernet-Fours……. **110 974.59 €**

VU la délibération du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière en date du 20 mars 2025 votant le budget primitif 2025 du syndicat mixte ;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement attribuable au secteur Pra Loup du budget 2025 du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière fait apparaître un déficit prévisionnel de 490 673.49 € ;

CONSIDERANT la volonté du Département et de la CCVUSP d'abonder en recette de fonctionnement sur le budget 2025 du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière, respectivement à hauteur de 55 % et 45 %, le montant du déficit prévisionnel de fonctionnement attribuable au secteur Pra Loup.

CONSIDERANT le montant des contributions à appeler par le Syndicat Mixte de l'Espace Lumière pour l'équilibre de la section de fonctionnement de son exercice budgétaire 2025 auprès de la CCVUSP et du Département comme suit :

- C.C.V.U.S.P…… **220 803.07 €** (45 % de 490 673.49 €)
- Conseil Départemental des A.H.P……. **269 870.42 €** (55% de 490 673.49 €)

CONSIDERANT que la contribution totale demandée à la CCVUSP au titre de l'exercice 2025 s'élève à la somme de **383 714.02 €** ;

Sur proposition de Mme OKROGLIC Dominique, Vice-présidente en charge du pôle

« Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'apporter au SMEL, pour l'exercice 2025, une participation s'élevant à

383 714.02 €.

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à ces contributions au budget principal de la CCVUSP 2025, Art 65568.

Mme la Présidente *– Sur le sujet suivant, il s'agit de voter la contribution nécessaire au Syndicat Mixte de l'Espace Lumière, anciennement SMAP et nouvellement SMEL depuis la fusion. Est-ce qu'on passe directement ou est-ce que vous voulez avoir des échanges ?*

Ce vote de contributions 2025 est une contribution. Il ne s'agit pas de conventions supplémentaires. Ce sont des conventions qui sont statutaires et admises. Il n'y a pas de demande de contributions supplémentaires sur l'exécution. Les 362 000 €, ce sont des paiements d'investissement faits par crédits-baux et c'est la quote-part qui revient à la Communauté de communes. Il y a une quote-part qui revient au Département et il y a une partie qui est payée directement par la Régie. Vous avez là la quote-part habituelle. Il n'y a pas eu un mouvement.

Ensuite, il y a un solde qui est demandé et ce solde de subvention d'exploitation est payé à hauteur de 162 000 € pour la Communauté de communes, de 199 000 € pour le Département et 110 000 € pour la commune d'Uvernet-Fours. Il s'agit d'un programme d'investissement qui avait été demandé pour la télécabine de Costebelle. Donc, c'est le rééquilibrage pour le paiement de chacun des contributeurs à cet équipement.

Les quotes-parts des recettes de fonctionnement pour le Syndicat Mixte de l'Espace Lumière d'établissent s'établissent à hauteur de 55% pour le Conseil Départemental et 45 % pour la CCVUSP, vous savez ça par cœur. Donc, le montant des contributions de la CCVUSP au Syndicat Mixte de l'Espace Lumière pour équilibrer son fonctionnement est de 220 000 €. Cela représente 45 % des 490 000 €. Donc, ne confondons pas, il ne s'agit pas de l'équilibre de la Régie, mais c'est bien pour payer le Syndicat. Le Syndicat a ses propres frais de fonctionnement parce qu'il travaille sur les projets et il a également ses investissements, puisqu'il porte les investissements pour, ensuite, les donner en exploitation à la Régie.

La bonne nouvelle, c'est que la Régie, en termes d'exploitation, atteint son petit équilibre. Elle atteint un petit équilibre qui lui permet de payer son exploitation et de reverser une partie au Syndicat Mixte pour payer une partie des investissements. C'est une très bonne nouvelle. Là, on nous appelle aux investissements, puisqu'on est partenaires du Syndicat.

Donc, les nouvelles sont très bonnes sur le Syndicat Mixte. C'est-à-dire qu'on suit notre plan d'actions, à savoir une exécution budgétaire qui nous permet d'atteindre mieux que le petit équilibre, puisque nous atteignons le petit équilibre, mais que la Régie verse une contribution au Syndicat.

Je répète parce que ce n'est pas grave de répéter. Vous avez vu que nous sommes sur le Syndicat Mixte de l'Espace Lumière. Ce Syndicat Mixte porte les investissements à la fois côté Pra Loup et côté Foux d'Allos, que ce sont également deux régies d'exploitation qui gèrent, à savoir la régie RPLU04 pour la partie Pra Loup et de l'autre côté la RVA04 pour le Val d'Allos.

Le Seignus a bien fait l'objet d'une sortie, il ne fait pas partie du périmètre du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière et chacun paie son côté. C'est-à-dire que, tant que nous n'avons pas réalisé l'exploitation commune, nous n'avons pas tout mis en commun sur les deux régies. Donc, 100 % de la parole donnée a été respectée et, comme ça a donné lieu à appréciation, je vous confirme que ça n'a pas bougé d'un centimètre.

Maintenant, peut-être que c'est l'occasion de vous faire un retour. Quelles sont les prochaines étapes ? La prochaine étape sur les 18 prochains mois est d'avoir la capacité de créer une délégation de service public. Une fois que cette délégation de service public sera effective, nous serons reliés sur l'exploitation. Donc là, on passera sur l'étape suivante où le Syndicat Mixte aura ses investissements à payer et également un délégataire qui gérera l'intégralité du domaine. C'est la prochaine étape dans les 18 prochains mois, notre travail, de mettre en œuvre une délégation de service public.

Est-ce que la DSP sera assumée par une SEM ou par une personne 100 % privée ? À l'heure actuelle, rien n'est acté. On a fait un benchmark et nous avons des personnes 100 % privées intéressées par l'exploitation, mais nous n'avons pas arbitré sur la qualité de ces candidats, puisqu'on n'en est pas là et on ne sait pas encore si on souhaite ou pas exploiter par la SEM. Ça, ça fait partie des arbitrages.

Par ailleurs, les études d'impact de 12 mois, les fameuses comme vous avez vu sur Le Sauze, ont été finalisées sur le tracé de l'Espace Lumière. Aujourd'hui, nous avons la nomination d'un maître d'œuvre qui va travailler sur le tracé définitif, qui fera l'objet de discussions. Ensuite, sachant que la Région a déjà engagé 10 M€ sur l'Espace Lumière et que le Département a déjà mis 10 M€, la question portera sur le reste à charge. Quelle est la quote-part qui sera payée directement par le délégataire ou bien par le biais d'une redevance par le délégataire au Syndicat Mixte qui porterait l'investissement ? Quel sera le reste à charge pour la Communauté de communes ? Voilà le travail à réaliser sur les 18 prochains mois pour la Communauté de communes, partenaire au sens large, et le Département, les membres du SMEL en fait. Donc, quelle sera la contribution supplémentaire demandée à la Communauté de communes au SMEL ? On avait un engagement sur un vote de principe qui était très favorable pour la Communauté de communes, pour lequel je tiens cette position, et sur lequel on étudie le montant de la redevance demandée à l'exploitant, pour pouvoir payer cet investissement. Voilà pour la succession.

Maintenant, si vous le voulez bien, on passe au vote, vous en avez la lecture sur vos documents.

***Mme OKROGLIC** – Le vote porte sur une participation qui s'élève à 383 714,02 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

Donc voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Le chiffre d'affaires réalisé par la Régie de Pra Loup est le chiffre d'affaires le plus élevé réalisé depuis la création de la Régie.*

***Mme OKROGLIC** – C'est plus de 8 M€.*

***Mme la Présidente** – À glissement à date sur la saison 2024-2025.*

***Mme OKROGLIC** – Plus de 8 M€.*

***Mme OKROGLIC** – Avec la semaine record en février à 1,2 M€ la semaine. Donc, c'est une très belle année.*

18. APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA CCVUSP

Les rapporteurs sont Monsieur Pierre EUGÈNE et Madame Dominique OKROGLIC.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mars 2025 ;

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, la Présidente informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

VU le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n° 2023/166 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2023 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, vice-présidente en charge du pôle « Ressources et Moyens Généraux »,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 *de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* :
    - Par ***chapitre*** au niveau de la section de fonctionnement,
    - Par ***chapitre*** au niveau des opérations financières de la ***section d'investissement,***
    - Par ***opération*** au niveau des opérations individualisées

qui s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : **18 544 166 €**

Recettes **:** **18 544 166 €**

Pour la section d'investissement :

Dépenses **:** **15 236 619 €**

Recettes : **15 236 619 €**

Mme la Présidente *– Maintenant que nous avons voté tout ça, nous pouvons commencer un budget primitif. Donc, nous avons une présentation avec un point, plus deux slides.*

Ce que l'on va faire, c'est qu'on va prendre des temps de pause. On va vous faire une présentation sur le même dispositif en grande masse. Ensuite, on va rentrer à chaque fois en détail sur les éléments les uns après les autres et là, on fera une pause à chaque slide pour amorcer les questions. On ne fera pas ça tout à la fin, sinon on va perdre la qualité du débat.

M. EUGÈNE *– Entendu. Voilà comment s'inscrit le budget 2025 dans les cinq dernières années. Ce qu'on remarque, c'est que la section de fonctionnement suit une progression, et ce, depuis au moins 2021. En 2025, ce serait une progression de 2 %. On peut quand même*

noter que cette progression est moins importante que la moyenne des années précédentes, qui était de 4 %.

Sur les investissements, on a une forte augmentation. Là, pour le coup, elle est tout à fait notable et on peut le voir sur le graphique, puisque nous aurons une section d'investissement de l'ordre de 15 236 619 €. Cette progression, on l'expliquera ensuite dans le détail.

***Mme la Présidente** – Pardon. On fait juste une pause, parce que tout à l'heure, on a eu un doute et j'ai l'impression qu'il y a bien une raison pour ce doute. Le pôle Eco Bois, tu es sûr de ta délibération parce que, pour nous, on a une erreur sur la délibération qui est proposée, qui n'est pas en cohérence ? Excusez-nous parce que je pense qu'il y a un copier-coller qui n'était pas bon. Sur la subvention du pôle Eco Bois notamment, pour moi, il y a une anomalie.*

***M. EUGÈNE** – Oui, tout à fait.*

***Mme la Présidente** – Là, on est entre nous, mais je pense qu'on peut distribuer la version correcte et on redélibère. Excusez-nous, mais tout à l'heure, vous avez vu, j'étais très surprise en disant « la Maison de santé ». J'ai dit « ce n'est pas la bonne délibération, on reporte ». En fait, ce n'est pas simplement le nom qui n'est pas bon, c'est le montant en plus. C'est pour ça que ça ne m'allait pas. C'est pour ça que j'étais très surprise et on m'a dit « non, mais c'est bon. C'est juste que ce n'est pas le bon nom ». Non, ce n'est pas le bon nom et ce n'est pas le bon montant. Donc, tel que le budget le faisait ressortir, on avait un besoin de 33 930 €. C'est comme ça qu'on l'a inscrit au budget général et c'est comme ça qu'il sort au budget. C'est juste la délibération sur le pôle Eco Bois qui ne comporte pas les bons chiffres, on n'a pas 14 690 €, mais bien 33 930 €. Ce n'était pas la bonne délibération qui était dans votre pochette et vous avez la bonne délibération qui est désormais sous vos yeux. On va la reprendre puisqu'on est entre nous.*

Donc pour la question n° 11, je vous prie de m'excuser, budget annexe pôle Eco Bois, le montant de la subvention d'équilibre nécessaire tel qu'il vous a été présenté au budget que nous avons voté, est bien de 33 930 €.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Aucune remarque n'étant émise, Madame la Présidente procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** –. Je vous remercie.*

Excuse-moi, on reprend le budget général, mais vous verrez qu'au budget général, c'était bien le bon montant.

***M. EUGÈNE** – Ce sont 15 M€ en investissement et 18 M€ en fonctionnement.*

Quand on regarde le détail, globalement, on a 2 M€ qui sont consacrés aux amortissements dans les dépenses de fonctionnement et on a 98 000 € qui sont consacrés aux reprises sur subventions dans les recettes de fonctionnement.

J'ai ventilé les dépenses en fonction des statuts. Ce qui nous permet d'avoir un peu une vision d'ensemble de ce vers quoi les dépenses sont fléchées. C'est un indicateur. Ce n'est pas nécessairement représentatif de tout ce qui est fait, puisque tout ne passe pas nécessairement par la comptabilité. En revanche, l'intérêt c'est de voir que les équipements d'intérêt communautaire sont ceux qui supportent le plus de dépenses. Par équipements d'intérêt communautaire, on parle à la fois des équipements culturels et des équipements sportifs. On le verra ensuite dans le détail.

On voit également qu'il y a des choses qui sont classées hors statut, donc ça concerne les opérations qui ne peuvent pas être ventilées, tout comme les attributions de compensation, le Fonds national de garantie individuelle des ressources ou les fonctions supports (le pôle administratif, en général) ou alors parce que ce sont des compétences qui ne sont pas exercées par nos statuts, mais par délégation de compétence, comme c'est le cas des navettes touristiques par exemple ou de la filière bois.

Les dépenses liées au traitement des déchets, on le voit ensuite, c'est la seconde dépense importante et elle représente 10 % des dépenses réelles du budget, soit 3 000 136 €.

***Mme la Présidente** – Je trouvais que c'était très important de vous présenter le budget comme cela en fonction de nos statuts, parce que vous savez très bien qu'il faut que l'on travaille sur nos statuts. Donc, plusieurs séances de travail ont eu lieu au sein de la Communauté de communes et on va continuer à le faire avant de vous faire une proposition de modification des statuts. Intéressant à plein de titres parce que vous voyez qu'on a des compétences qui sont diverses. Par exemple, France Services n'est pas une compétence. France Services, ce sont les modalités d'exécution d'une compétence. Nous prenons une compétence qui est l'accès aux services publics équitable, identique, quels que soient la population, la typologie ou le lieu de son habitation et dans les actions que l'on mène, on choisit de les mener à France Services. Vous avez le mélange de niveaux dans la manière dont ont été rédigés nos statuts. Donc de temps en temps, déchets des ménages, développement économique, ce sont des grandes thématiques de compétences et de temps en temps, vous avez « éclairage public ». Ça vient comme ça. Ça pourrait être englobé dans une compétence qui serait la mise en place de la mutualisation des moyens, en faveur des communes à échelle intercommunale, dont l'éclairage public. On choisit l'éclairage public, mais on peut choisir d'autres compétences. Vous voyez bien que la manière dont ont été rédigés les statuts et les dépenses que l'on réalise apparaissent comme ça. Vous voyez que hors-statuts, ce n'est pas mal. Finalement, on réalise énormément de dépenses proactives, mais plutôt subies.*

Le deuxième sujet, vous voyez à quel point nous allons devoir arbitrer. Qu'est-ce qu'un équipement d'intérêt communautaire ? Parce que ça constitue la majorité de notre dépense et que la qualification de l'intérêt communautaire va être au cœur de nos débats pour toujours. Est-ce que la salle de sport est d'intérêt communautaire ? Est-ce que le Zocalo, Monsieur le Maire, est d'intérêt communautaire ? Est-ce que nos médiathèques communales sont d'intérêt communautaire dans le cadre du maillage ? Tout ça, ce sont des questions que l'on doit se poser tout le temps, à chaque fois.

C'est pour ça que cette présentation est intéressante parce qu'elle va nous servir de base au travail que l'on réalise sur la modification de nos statuts, mais également, elle nous fait prendre conscience que, finalement, nos statuts ne correspondent pas toujours à l'argent qui est dépensé au sein de la Communauté de communes ; il va falloir se détendre sur les statuts parce que l'intérêt n'a pas engendré une modification majeure.

Voilà pour cette présentation à ce slide. Est-ce que vous avez envie d'échanger ou on passe aux recettes de fonctionnement ? Recettes de fonctionnement, c'est parti !

***M. EUGÈNE** – Juste avant, je voulais faire un petit focus sur l'impact de la loi de Finances 2025 sur nos recettes, puisqu'on va avoir 176 412 € de recettes en moins, en raison de la loi de Finances. Ça vient essentiellement du FCTVA, à la fois de la modification du taux du FCTVA et également du fait que les dépenses de fonctionnement sont écartées du FCTVA. Par ailleurs, sont gelées les fractions de TVA pour les collectivités en général, ce qui nous occasionne 32 000 € en moins. Heureusement, on n'a pas le DILICO. On n'est pas soumis au dispositif de lissage conjoncturel.*

***Mme la Présidente** – Le FCTVA, c'est scandaleux. Nous, on va le prendre de plein fouet à double titre au vu de la dynamique. Tout d'abord nous avions un FCTVA qui était relativement faible en raison du manque d'investissements par le passé. Le deuxième effet, c'est qu'au regard des projets à venir et des augmentations d'investissements, on le subira encore puisqu'on n'aura plus le FCTVA.*

Du coup, on passe sur les détails.

***M. EUGÈNE** – Dans les recettes de fonctionnement, les recettes prévisionnelles sont en augmentation de 2 %, soit 388 000 €. Cette augmentation est essentiellement imputable au chapitre 74. Le chapitre 74 enregistre les dotations et participations. La fiscalité, en revanche, est plutôt stable, même si elle constitue la majeure partie de nos recettes, soit 77 %.*

Si on commence par la fiscalité, elle est composée des impôts directs locaux, qui sont la taxe foncière, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises. Les hypothèses de construction de ces recettes-là reposent sur l'inflation, puisque c'est l'inflation qui est appliquée sur les assiettes de ces taxes. Comme on l'a précisé auparavant, les fractions de TVA sont gelées. Donc, on les gèle au niveau où elles se trouvaient l'année dernière, étant entendu quand même que, l'année dernière, en raison de la survalorisation des fractions de TVA qui étaient anticipées dans la loi de Finances, on avait des rattrapages. Ce qui fait que les montants n'étaient pas tout à fait stables. La taxe de séjour et la taxe GEMAPI sont reportées à l'identique. C'est pareil à la fois pour ce que vous avez voté et, par ailleurs, la taxe de séjour, c'est par prudence. Les attributions de compensation, qui actent les modifications relatives à Uvernet-Fours, sont prévues à la baisse. Enfin, la taxe sur les surfaces commerciales perçues uniquement sur Barcelonnette et Saint-Pons ont été réajustées au réel perçu en 2024.

***Mme la Présidente** – Des questions ? Si vous n'avez pas de questions, on passe au slide suivant sur les dotations et participations.*

***M. EUGÈNE** – Les dotations et participations, comme je vous le disais tout à l'heure, enregistrent deux choses : d'une part, les dotations de l'État et, par ailleurs, les subventions.*

Les dotations de l'État sont en légère augmentation de 2,32 % de budget à budget. Ce sont des montants qui ont été réajustés à hauteur des encaissements. Le budget de l'année dernière était sous-évalué par rapport à ce qu'on a eu en 2024 et cela permet de compenser la suppression du FCTVA qu'on avait l'année dernière, inscrit à hauteur d'environ 45 000 €.

Les subventions sont en plus forte augmentation, comme on le voit. Elles passent de 1 143 000 € à 1 471 000 €. Elles sont en augmentation du fait du programme PITER inscrit en 2025, qui constitue une part non négligeable de cette hausse, environ 500 000 € lui étant imputables. Pour les autres subventions, c'est à peu près identique. Le PITER, c'est l'Europe.

***Mme la Présidente** – Est-ce que vous avez des questions sur les dotations et participations qui sont engendrées ? Nous passons aux autres recettes de fonctionnement.*

***M. EUGÈNE** – Pour les autres recettes de fonctionnement, j'ai confondu les chapitres 70, 77 et 78. Elles sont essentiellement constituées des remboursements de frais qui sont dus au budget annexe. Ensuite on a les redevances des déchets et les loyers. Là, on a une vente de terrain de 85 000 € à Breissand, la vente de composteurs qui sera réalisée par les services. Sur les ventes du patrimoine, donc les visites des fortifications, on est en légère augmentation de 23 000 € sur ce poste-là.*

***Mme la Présidente** – Est-ce que vous avez des questions de manière générale ou particulière sur les recettes ? Si ce n'est pas le cas, on passe aux dépenses réelles de fonctionnement.*

***M. EUGÈNE** – Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent ainsi, j'ai indiqué les numéros de chapitre comme précédemment pour gagner en place sur le graphique. Elles sont à peu près dans le même volume qu'en 2024. On n'a que 70 000 € en moins, c'est-à-dire 0,43 % en moins. Comme on l'avait vu au CA déjà, les dépenses de fonctionnement ne sont pas forcément portées par le personnel ou les charges à caractère général. En fait, ça ne constitue que la moitié des dépenses de fonctionnement, puisque l'autre moitié, ce sont les atténuations de produits, donc les attributions de compensation, le FNGIR, etc., et on en verra le détail ensuite, puis les subventions versées. On pourra voir ensuite les évolutions de chacun de ces blocs. En tout cas, on est à peu près identiques à l'année précédente.*

***Mme la Présidente** – Oui, peut-être passer sur les blocs. On parle des charges à caractère général pour commencer. On les aborde l'une après l'autre.*

***M. EUGÈNE** – Les charges à caractère général, je les ai présentées par service parce qu'en fait, c'est l'ensemble des comptes qu'on trouve dans le 011. Elles concernent d'abord les déchets et l'économie circulaire. On l'avait déjà vu au CFU, ce sont les redevances qui sont versées au SYDEVOM. Il y a aussi d'autres dépenses qui sont portées par les déchetteries. On remarque que le service Politiques contractuelles est en forte hausse, puisqu'il multiplie*

par 16 ses dépenses, ceci en raison des projets qui sont inscrits en fonctionnement et on en verra le détail ensuite. Pour la même raison, le service Solidarités augmente d'un tiers son budget. Donc, il augmente de 125 000 € son budget.

***Mme la Présidente** – Peut-être indiquer que des opérations avaient grevé fortement le budget déchets et économie circulaire, notamment le broyage d'une quantité colossale de déchets verts sur la déchetterie en raison d'une accumulation de plusieurs années sans traitement ; on avait donc eu une opération de traitement conséquente qui n'a pas été reportée sur cette année. C'est aussi pour ça qu'il y a une diminution ?*

***M. EUGÈNE** – Oui, tout à fait. Quand on regarde par projet – parce que ça, c'était le chapitre où on peut distinguer ce qui relève du fonctionnement courant et ce qui relève de projets, des projets qui sont des actions ponctuelles, identifiables, financées –, on peut remarquer que 41 % des dépenses du chapitre 011 correspondent à des projets. On en compte 39 en 2025 et en volume, le service Politiques contractuelles en présente plus du tiers, donc 38 %, essentiellement en raison des projets PITER ; je vous en parlais précédemment quand on évoquait les recettes, le PITER+, ATTRA(c)TIVE, REA(c)TIVE et PROA(c)TIVE.*

Le service Solidarités vient ensuite avec un quart du volume, essentiellement lié aux navettes touristiques. Ces primes représentent l'autre service ayant inscrit d'importants projets en fonctionnement, en particulier avec le PPRE pour 96 000 € et le complément aléas pour 90 000 €.

***Mme la Présidente** – Très bien. Est-ce que vous avez des questions sur cette répartition ou est-ce que nous passons au 012 ? Pas de questions sur le 011, alors passons au 012.*

***M. EUGÈNE** – S'agissant des dépenses de personnel, elles sont inscrites en augmentation de 522 429 € par rapport à 2024, ce qui fait qu'elles représenteront 19 % des dépenses de fonctionnement en 2025 contre 16,59 % en 2024. En effet, de nouveaux postes ont été inscrits au budget : ils concernent d'abord le pôle Aménagement où on a +17 % qui, outre l'évolution liée au glissement vieillesse-technicité, enregistre l'arrivée d'un directeur adjoint, d'un conducteur de travaux, d'un agent de nettoyage et d'un agent d'entretien. Le pôle Attractivité 4 saisons est également concerné par des recrutements pour un chef de projet et un coordinateur de parcours de randonnée. Enfin, le pôle Ressources et Moyens généraux enregistre un poste de gestionnaire de marchés publics ainsi que 70 000 € de prévisions pour la révision du RIFSEEP qui n'a pas encore été actée, c'est une enveloppe que l'on s'est donnée, qui est à la fois sur la partie IFSE et la partie CIA, c'est quelque chose que les services travailleront.*

Il faut quand même noter que, sur cette masse salariale de 3,5 M€, on a un financement à hauteur de 300 000 € qui correspond à des subventions versées par différents organismes. Natura 2000 représente 80 000 € et Villages d'avenir 52 000 €. On a un ensemble de projets qui nous apportent un financement à hauteur de 300 000 € pour une assiette de 365 000 €. Je vous ai mis l'assiette à gauche et les recettes à droite, donc on est plutôt bien financés puisqu'on a une prise en charge à hauteur de 84 % sur cette assiette.

***Mme la Présidente** – Des questions sur le 012 ? Pas de questions, nous passons donc aux autres dépenses.*

***M. EUGÈNE** – Les autres dépenses, c'est l'autre moitié des dépenses de fonctionnement, puisqu'on a à la fois le chapitre 65 et le chapitre 014 qui sont les chapitres les plus importants. Ils sont inscrits avec une baisse de 1 142 000 €, puisque celle-ci vient essentiellement de la baisse de la subvention d'équilibre à la régie Ubaye Ski pour 843 000 € environ, en raison de moindres dépenses, d'une meilleure saison et du fléchage, surtout, de la subvention directement en face des équipements en section d'investissement. Vous l'avez déjà votée, mais la subvention d'équipement a été fortement augmentée.*

Les reversements aux communes sont également en baisse, à hauteur de 360 000 €, puisque les réajustements des attributions de compensation suite à la restitution de la compétence à Uvernet-Fours sont désormais arrêtés et connus.

***Mme la Présidente** – On a payé plus d'un an sur 2024, donc si on compare 2024 et 2025 et comme on était en retard d'une dernière partie de l'année 2023, l'année 2024 sur les attributions de compensation était plus grande, donc là on revient à 12 mois.*

***M. EUGÈNE** – Exactement, d'autant que l'année dernière, je pense par précaution, puisque la CLECT n'avait pas encore eu lieu, l'enveloppe avait été majorée, maintenant on est fixés sur les montants.*

***Mme la Présidente** – Voilà pour le fonctionnement. Y a-t-il des questions sur le fonctionnement avant que nous passions à l'investissement ? Très bien, nous passons à l'investissement, sur les dépenses réelles d'investissement.*

***M. EUGÈNE** – Les dépenses réelles d'investissement, comme on l'a vu en tout début de présentation, sont en augmentation de 60 %, soit 5 684 595 € supplémentaires. Cette variation est essentiellement imputable au chapitre de subventions d'équipement, le chapitre 204, qui enregistre 3 723 825 € supplémentaires liés à la participation au télésiège du Sauze, la fameuse participation qu'on a vue précédemment.*

Les dépenses d'immobilisations incorporelles sont également en hausse, à hauteur de 842 000 € en raison du lancement de plusieurs projets appelant des études avant travaux. Il est à noter qu'en 2025, la proportion des nouveaux crédits inscrits est légèrement plus élevée que les années antérieures. Je vous ai mis les nouveaux crédits des années antérieures, on est à 54 % de nouveaux crédits contre 46 % les années précédentes. On fait moins de reports que les années précédentes, on inscrit de nouveaux projets cette année.

***Mme la Présidente** – Très bien ! Est-ce qu'on passe pôle par pôle ou vous avez des questions ? On vous propose une présentation par pôle. Allez, pôle Aménagement.*

***M. EUGÈNE** – Je vous ai mis l'ensemble des projets, ce n'est pas pour vous assommer et que tous soient connus, mais plutôt pour vous donner une liste exhaustive et bien représenter les dépenses les plus importantes par pôle.*

Le pôle Aménagement a inscrit 1 900 000 € de dépenses sur 16 projets distincts et ce sont les travaux relatifs aux déchets qui représentent plus de la moitié (51 %) des dépenses inscrites : la collecte par PAV et les quais de transfert. On voit que la majorité concerne des travaux, trois quarts des dépenses sur ce pôle sont des travaux, on a quelques dépenses de matériels et des études préalables.

Tout cela est financé…

***Mme la Présidente** – Avant de passer au financement, pour moi il était important d'expliquer qu'on ne fait pas que des études. C'est pour ça que la présentation qui vous est faite vous montre que quasiment 75 % de ce pôle va donner lieu à du concret. C'est du concret sur du PAV, sur des quais de transfert, le réaménagement de l'École artistique et des travaux de voirie. Là, vous êtes sur 75 % de concret et ensuite vous avez une multitude de petits projets, mais qui ont leur importance sur la vie quotidienne, puis vous avez une répartition qui est à la fois un petit peu de matériel, un petit peu d'études et de travaux. En gros, pour le quart restant, c'est un tiers/un tiers/un tiers. Voilà pour le pôle Aménagement où il y a réellement du suivi de chantiers, c'est pour ça que, dans les postes qui vous sont proposés, vous voyez une adéquation entre cette répartition de travaux à réaliser et la création de postes qui sont relatifs aux travaux. Il y a une cohérence pour le suivi, c'est pour ça que je voulais vous le montrer.*

Si tu veux passer au slide suivant, comment on finance tout ça ?

***M. EUGÈNE** – Ces dépenses sont financées à hauteur de 47 % à la fois par l'État et par la Région, l'État pour 500 000 € et la Région pour 350 000 €.*

***Mme la Présidente** – On parle Attractivité ?*

***M. EUGÈNE** – Sur le pôle Attractivité du territoire, on a inscrit environ 1 M€ (991 359 €) qui se répartissent sur six projets assez conséquents. Les travaux relatifs au parc de transformation*

bois représentent plus de la moitié de ces dépenses, 47 %, ce sont encore pour trois quarts des projets de travaux et de nouveaux projets.

***Mme la Présidente** – Pour ce pôle on est sur trois-quarts du budget réalisés sur des travaux. Quasiment le petit quart restant concerne l'AMO de Breissand, on n'est pas encore sur la réalisation de travaux, c'est un peu décevant, on aurait bien aimé avoir quelque chose, mais malheureusement, sur cette année 2025, au vu du cadencement qui est prévu par le pôle, on sera toujours sur la phase de réalisation parce qu'on sait également qu'on va rencontrer des difficultés conséquentes avec les services de l'État sur l'autorisation de ce qu'on va vouloir faire. Ça fait partie des déceptions du mandat de ne pas avoir une proposition à faire.*

Peut-être parler des financements sur celui-là ?

***M. EUGÈNE** – De nouveau, on est financé à 47 % sur ces dépenses-là, à la fois par l'État et la Région – qui est le principal financeur à hauteur d'environ 248 000 € –, mais on a également l'Union européenne qui intervient à hauteur de 150 000 € (un peu moins).*

***Mme la Présidente** – Le pôle Attractivité 4 saisons pour suivre ?*

***M. EUGÈNE** – Le pôle Attractivité 4 saisons comporte un peu moins de dépenses d'investissement, en volume on est à 300 000 € qui se répartissent sur neuf projets avec l'aménagement de l'Aire du Moulin représentant un tiers d'entre eux. Là, il s'agit d'une étude préalable et à l'inverse, on a un peu moins de travaux directement, on a plutôt plus d'un tiers qui est consacré à des études et autant pour les travaux.*

***Mme la Présidente** – Là, clairement, ça correspond également aux propositions d'emploi qui vont vous être faites et qui ont donné lieu à une budgétisation. Si on veut avancer sur l'Attractivité 4 saisons, il faudrait qu'on ait du personnel pour travailler sur ce sujet. Au sein de la maison, il n'y a personne pour travailler sur les activités d'eaux vives, on n'a que des cabinets extérieurs. Maintenant, si on veut que ça se réalise, il faut qu'on ait un chargé de mission dans le pôle Attractivité 4 saisons, sinon on n'arrivera jamais à faire l'Aire du Moulin ; je rappelle que ce projet traîne dans les cartons parce qu'on est tributaires de bureaux d'études et que si nous ne sommes pas derrière eux, ça suit son cours lentement : ils vous oublient et ils privilégient un autre dossier avant le vôtre. Si on a envie de relancer de manière sérieuse la piste cyclable, on est obligés d'avoir du monde. Donc c'est la proposition qui vous est faite. Oui, Sabine ?*

***Mme BLATTMANN** – J'ai une toute petite question sur la signalétique : qu'est-ce que ça englobe comme projets, est-ce que ce sont des panneaux de signalisation, est-ce qu'il y a un travail de fait sur une homogénéisation de la signalétique sur l'ensemble de la vallée, par exemple, pour donner une identité visuelle à l'ensemble ?*

***Mme la Présidente** – Qui est en charge pour Barcelonnette de participer à la signalétique parce que vous êtes venus sur les différentes réunions ? C'est Yvan ? Sabine dit « on parle de signalétique, mais au sens plus large, quel est le projet de signalétique ? » Quand elle dit « harmonisation », elle parle de SIL, donc notamment de la signalétique qui peut être faite à destination des services publics ou des commerçants, de manière homogène sur les différents sites de la vallée d'Ubaye. Ce dossier est en cours au sein de la Communauté de communes et il est géré par le pôle Développement économique et Attractivité du territoire. Cela a fait l'objet de la création des totems d'entrée de territoire qui vont être posés sous un mois et qui vont jalonner au sens large la vallée d'Ubaye pour souhaiter la bienvenue à nos visiteurs lorsqu'ils vont arriver dans le périmètre de la vallée d'Ubaye. C'était le premier dossier qui, pour moi, était le plus simple à réaliser et ça a été loin d'être simple pour mettre tout le monde autour de la table sur la création d'une charte et d'une volonté commune. Le dossier le plus compliqué va être la signalétique à l'intérieur des villages, pour lequel il va falloir traiter ensemble la SIL et que chaque commune ait envie d'y aller au budget. J'avoue très sincèrement que je suis un peu perplexe sur le fait qu'on arrive à coordonner tout le monde, je ne pense pas qu'il y ait un alignement de planètes qui soit très bon. Je suis donc un peu inquiète sur la réalisation de cette partie-là.*

Le projet qui est présenté ici concerne uniquement nos stations d'altitude et donc c'est de la signalétique à destination de l'usager, notamment du site nordique. C'est un tout petit projet, uniquement dans nos stations d'altitude et ça ne fait pas partie du projet de signalétique globale qu'on a pu voir pour l'attractivité du territoire.

***Mme BLATTMANN** – Autre chose en lien avec la signalétique, je trouve qu'en hiver, quand il y a partout des décorations de Noël, ça serait intéressant que ce soit quelque chose de plus uniforme sur l'ensemble de la vallée, quelque chose peut-être avec un budget un peu plus important pour qu'il y ait une décoration de Noël un peu similaire, parce que chaque village essaie de bricoler quelque chose…*

***Mme la Présidente** – À l'intérieur de nos villages, on a la généalogie de ce qui se faisait il y a 15 ans, il y a 10 ans, il y a 5 ans, donc on a tous types d'équipements. Oui, mais nous, nous aimons le baroque. C'est comme ça. Alors concernant l'harmonisation, on a essayé de travailler déjà sur les totems d'entrée de territoire et j'avoue qu'il a fallu mettre une énergie importante pour que tout le monde se mette d'accord sur quelque chose qui était payé par la Communauté de communes et qui ne concernait que des totems. Autant dire que lorsque j'ai demandé aux mairies de payer une partie et que par ailleurs il faudra enlever le panneautage de tous nos restaurateurs et hôteliers, je n'ai gentiment pas mis ça au budget de 2025 parce que j'ai manqué d'énergie et de courage au vu de la masse. Il fallait prioriser et on n'aura pas l'énergie à mettre là pour le moment, donc on a reporté d'un an.*

Oui, Monsieur FORTOUL.

***M. FORTOUL** – Concernant la piste cyclable (je ne sais pas comment on peut l'appeler), on est dans l'Attractivité 4 saisons, dans l'Attractivité du territoire, on est où ?*

***Mme la Présidente** – On aura deux sujets : la mobilité est un sujet qui intègre aujourd'hui un pôle qui va bientôt vous être présenté, on est en cours de travail sur la réalisation de ce pôle qui est au service public, au service à nos usagers. Ça, c'est la mobilité pour laquelle on va flécher un poste qu'on a réussi à rattraper auprès de l'ADEME à la suite du départ de l'ancien chargé de mission – on a réussi à rattraper le financement.*

Le deuxième sujet, en revanche, c'est de l'équipement, l'équipement de pistes cyclables qui joignent Jausiers à Barcelonnette. Mon point de vue aujourd'hui doit répondre à une mise en sécurité de nos cyclosportifs et de nos cyclotouristes. Ensuite, la mobilité du quotidien, qui va être une mobilité douce, qui passera par nos villages, donnera lieu à la mise en sécurité entre hameaux, mais qui utilisera une voirie secondaire et qui fera l'objet de la création d'un tour, avec du panneautage.

***M. FORTOUL** – Les arbitrages n'ont toujours pas eu lieu en fait ? Est-ce qu'on vise le cyclotourisme ou est-ce qu'on vise la mobilité douce ?*

***Mme la Présidente** – Aujourd'hui, les financements qui coûtent cher sont des financements qui visent les cyclotouristes et les cyclosportifs. Le projet qui avait été cadencé les fois précédentes visait plutôt la mobilité douce qui coûte moins cher. Comme je n'en ferai financer qu'un, je vais faire financer celui qui est à destination des cyclotouristes sur l'élargissement de la D900 et ensuite le panneautage et la création d'un tour avec le partage de la voirie pour une mobilité douce seront portés par ailleurs.*

Tu aimerais que ce soit fait, moi aussi !

***M. FORTOUL** – Non, je ne suis pas si pressé, je pense que ça s'inscrit vraiment, on parle d'attractivité 4 saisons, d'attractivité du territoire et de mobilité (de mon point de vue), il faut mettre l'accent là-dessus.*

***Mme la Présidente** – Pour répondre à cette question, tu vas voir que, sur le deuxième Conseil qui vous est proposé, il y a une jolie création de poste avec une montée en puissance de quelqu'un pour piloter le projet vélo : « mise en œuvre de la mobilité douce, modification des délibérations de 2020 et 2021 relatives au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet ». Nous remettons en œuvre ce contrat*

de projet, nous avons récupéré les subventions proposées par l'ADEME qui est d'accord pour nous financer, on est d'accord pour financer une catégorie supérieure à un cadre C, qui va pouvoir réellement piloter le projet. C'est proposé dans la prochaine séance, pour qu'on puisse accélérer. Je n'ai personne en fait à la mobilité au sein de la Communauté de communes.

***M. FORTOUL** – Je le regrette et on le regrette tous, je pense. Je finis là-dessus, mais ce n'est peut-être pas l'objet de la discussion d'aujourd'hui, le choix le long du CD900, j'avais compris que c'était abandonné parce que c'était difficile techniquement et que le Département y était farouchement opposé.*

***Mme la Présidente** – Il faudrait demander ça à l'élue en charge de la mobilité douce au Département qui est… moi. Je n'ai jamais été farouchement opposée, je n'ai jamais été interrogée par la Communauté de communes pour un élargissement de la D900, jamais.*

***M. FORTOUL** – On ne va pas polémiquer…*

***Mme la Présidente** – Et entre moi et moi-même, je fais parfois preuve de schizophrénie, mais j'évite quand même. En résultat, j'ai demandé aux services du Département de pouvoir travailler sur le sujet. On peut ne pas faire un élargissement type « élargissement », c'est-à-dire qu'un élargissement qui est réellement un « élargissement de voirie » nous oblige à avoir une chaussée qui supporte le passage de nos camions. Par contre, l'utilisation des délaissés départementaux, notamment la demande d'un alignement départemental sur la partie qui est « délaissés départementaux » ou bien nos fossés, c'est envisageable.*

La deuxième chose, c'est que le bureau d'études que l'on a fait travailler nous dit qu'il ne faut pas positionner la piste cyclable en partie amont en dessus du pont de la départementale 900 parce qu'à chaque fois qu'on positionne une parcelle qui est située en dessus de la départementale, ils nous disent que ça constitue un embâcle et ils nous demandent d'avoir une traversée supérieure. Ils nous disent : « Vous devez tout aligner par le bas. »

Par ailleurs, on étudie une négociation avec le service des routes du Département – le service des routes, ce n'est pas le mien – pour créer le maximum d'encorbellements sur pont existant. Ça change totalement le coût du projet parce que ce qui coûte très cher sur le projet actuel, c'est le passage de tous nos rious en amont avec des passerelles qui doivent être surdimensionnées pour ne pas constituer un embâcle pour la chaussée qui est en dessous.

Oui, Daniel.

***M. MILLION-ROUSSEAU** – Une petite remarque, c'est que le Département a travaillé sur les traversées des rious l'an passé, ça a pris un temps fou et je pense qu'on aurait pu prévoir le passage d'une piste cyclable à ce moment-là. Je parle de tout ce qui s'est fait à Saint-Pons, il y a eu un travail qui a duré 5-6 mois. On se demandait même si ça se terminerait un jour !*

***Mme la Présidente** – On a repris sept ponts. Malheureusement, ces interventions sur ces sept ponts sont des marchés qui ont été faits avant qu'on soit élus. Ce sont des marchés à bons de commande avec un prestataire réalisant les ouvrages d'art qui a pris tellement de retard sur la réalisation des travaux pour le Département, qu'il intervient trois ans ou quatre ans après. Quand on a voulu intervenir, le marché était réalisé et quand on a voulu faire la rectification, ça a engendré un enjambement plus grand et, dès qu'on a demandé aux services de l'État de donner leur point de vue, ça a multiplié par quatre le coût parce qu'ils nous demandaient des enjambements qui étaient pharaoniques. Du coup, il a fallu les faire dans le cadre du marché puisqu'il était signé. Oui, c'est très bête !*

Voilà pour la partie Attractivité 4 saisons et tout ça est financé comment ?

***M. EUGÈNE** – Tout ça est financé à hauteur de 31 %, essentiellement par le Département pour 74 000 €.*

Enfin – la Présidente l'a mentionné –, le pôle Cadre de vie qui comprend à la fois le service Culture et Patrimoine et le service Solidarités. C'est là qu'on a le plus de projets, ce qu'on

voyait aussi au tout début lorsqu'on parlait des équipements en termes de dépenses. Avec 3 M€, le Cadre de vie enregistre des projets majeurs relatifs à la Maison des services et des solidarités ou ceux de Tournoux. Là, on a de nouveau deux tiers de travaux avec, pour le reste, des études avant travaux qui engendreront des travaux.

***Mme la Présidente** – Cela est payé comment ?*

***M. EUGÈNE** – Cela est financé à hauteur de 50 % par une pluralité de financeurs : l'État, la Région, le Département, l'Union européenne et d'autres financeurs, comme l'ADEME. C'est essentiellement la Région qui apporte le plus (on est à plus de 533 000 €).*

***Mme la Présidente** – Voilà pour ce pôle-là. Y a-t-il des questions sur le pôle Cadre de vie ? On passe donc au pôle suivant, le pôle Environnement.*

***M. EUGÈNE** – C'est le pôle qui comporte les dépenses liées à la STEPRIM et à la GEMAPI. La STEPRIM pèse pour 50 000 € et la GEMAPI pour 1 M€. Le service GEMAPI a enregistré une provision constituée en vue des travaux à venir, donc quand on parle de « service GEMAPI », le quart de 380 000 €, c'est essentiellement une provision constituée en vue de travaux. Pour le reste, ce sont des études avant travaux, pour une grande part sur la GEMAPI.*

***Mme la Présidente** – C'est contrariant et extrêmement peu réaliste, pas pour faire les études parce qu'on trouve des solutions, mais vous imaginez bien que c'est autant de marchés de travaux à faire par la suite. Quand on voit déjà que l'on constitue un dossier qui est à peu près de 1 M€ relégué à la GEMAPI, je ne sais pas combien représentent les études, mais j'avais en tête pas loin du million au total. Donc si vous dites que les études représentent 10 % d'un projet et qu'ensuite vous avez 10 M€ de travaux sur le projet, qui met-on en danger ? Moi, on me présente ça, je ne suis pas satisfaite. Mais qui met-on en danger ? Parce qu'en fait, c'est ça, on ne sécurise pas Jausiers, on ne fait pas l'arasement des seuils alors qu'on est mis en demeure depuis x temps sur les arasements de seuils, La Murette, le Parpaillon – on laisse le Bachelard. Là c'est du concret par rapport à ce qu'on peut dire sur la compétence GEMAPI, on a des études à mener sur la mise en sécurité et c'est loin de représenter tout ce dont on a besoin.*

***M. FORTOUL** – On savait bien que la STEPRIM, pendant quasiment un an ou deux, c'était essentiellement de la réflexion, de la matière grise, des études.*

***Mme la Présidente** – Mais là, en interne, on n'est même pas capables de trouver le temps nécessaire pour pouvoir rédiger les cahiers des charges. L'étude de dangers sur le Parpaillon, ça fait déjà deux ans de retard. Ça fait deux ans que je la mets au budget, mais on n'a pas le temps. On a dû effectuer des travaux en urgence à la suite des crues, ensuite on a dû réaliser les travaux définitifs. Au-delà même du financement, on a des services qui sont sous-dimensionnés par rapport à l'enjeu dont on nous a chargés avec cette compétence. En fait, ce n'est pas possible de traiter ça avec les êtres humains que l'on a, là c'est du concret.*

***M. FORTOUL** – Ou alors il faut fonctionner différemment : le cas de Parpaillon, on fait les travaux et après on fait l'étude ! [rires] Ça pourrait…*

***Mme la Présidente** – En tout cas, j'aurais préféré mettre 1 M€ de travaux ! Et tout ça est financé comment ?*

***M. EUGÈNE** – Si on prend les chiffres, c'est financé à hauteur de 130 %. En fait, c'est surtout qu'on a des reliquats. On fait des bénéfices, on est riches…*

***Mme la Présidente** – On a un reliquat sur les épisodes de crues et ensuite on sera financé sur les nouvelles études et on espère vraiment que ça puisse être réalisé. On va se faire accompagner par le SMAVD qui va venir en conventionnement, on est en train de le réaliser pour faire le support de la rédaction des cahiers des charges ou des études directement parce qu'ils vont venir en soutien technique. C'est monstrueux comme travail à réaliser !*

On passe au pôle Moyens généraux ?

***M. EUGÈNE** – Le pôle Ressources et Moyens généraux, c'est l'administration en général. Là, on n'enregistre pas vraiment de projets parce que ce n'est pas son but d'en porter. Par contre, on enregistre les autres dépenses qui n'ont pas été ventilées ailleurs. On a le télésiège du Sauze qui s'inscrit ici, on a aussi la dépense pour le contentieux COUTTOLENC qui est inscrite ici, la subvention pour la régie Ubaye Ski, le capital d'emprunt, l'intendance générale et l'informatique (c'est du matériel essentiellement) et puis les fonds de concours qui ont été prévus. Là, c'est plutôt des travaux, pour les télésièges en tout cas.*

Je ne sais pas si vous avez des questions. Sinon, on passe aux recettes d'investissement.

Dernier graphique, les recettes inscrites en 2025. Elles sont marquées par une forte hausse de 5 M€ qui est liée aux emprunts destinés à couvrir le règlement du contentieux COUTTOLENC et permettant de financer le télésiège du Sauze.

Les recettes enregistrées au chapitre 10 sont uniquement du FCTVA, celles inscrites au chapitre 13 concernent les subventions qui ont été précédemment présentées.

Voilà pour ce budget principal.

***Mme la Présidente** – Des questions ? Si on n'a pas de questions, je demande à Dominique de passer au vote.*

Ah ! La parole est à Monsieur Yvan BOUGUYON.

***M. BOUGUYON** – C'est une remarque générale sur le budget principal de la Communauté de communes avant de passer au vote.*

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communautaire, je voudrais faire quelques remarques sur le budget principal de la Communauté de communes. La première est que le maire de Barcelonnette votera ce budget. Cependant, je veux faire quelques commentaires. Le salut – vous ne me démentirez probablement pas – de toute collectivité territoriale me semble être dans la capacité à dégager de l'autofinancement. À ce titre, la forte augmentation des dépenses à caractère général, +11,8 %, et de la masse salariale, plus 17 %, me semble un signal négatif, même si je note bien évidemment que la masse salariale peut être compensée par les recettes pour a priori deux chargés de mission et que le montant des dépenses en 011 est largement nourri par des projets.

En effet, l'ampleur des investissements nécessaires à notre collectivité – en particulier liés au ski, mais également à la compétence de développement économique, qui, pour moi, sont souvent les deux cœurs de notre compétence – nécessite une assise financière la plus solide possible, donc un excédent de fonctionnement maximum.

Pour ce qui concerne lesdits chargés de mission – je rejoindrai d'ailleurs à ce sujet la réflexion de Jacques FORTOUL –, la mise en œuvre des pistes de mobilité douce en particulier me semble primordiale et je souhaite que les nouveaux schémas soient le plus rapidement possible arrêtés, conjointement avec les communes, et mis en œuvre.

Concernant la Ville de Barcelonnette (je ne sais pas si on a fait le détail), je note l'inscription des travaux de finalisation de la salle Jean-Fernandez dans les concours (je pense), travaux qui seront le surclassement de l'ERP et la réfection du sol, soit 30 000 € sur un montant d'un chantier total d'environ 1 200 000 €. Je souhaite cependant que la réflexion sur l'aide à hauteur de 20 %, soit 20 000 € (20 % de 100 000 €), portant sur la création sur un terrain communal d'une aire de fourrière pour les véhicules, soit inscrite lors d'une prochaine délibération.

L'équilibre économique du service pour un exploitant privé est de toute évidence incompatible avec l'investissement requis. En effet, il semblerait que l'investissement de l'ordre de 100 000 € corresponde à dix années de chiffre d'affaires. La Ville de Barcelonnette, ayant un besoin régulier du service sans pour autant être la seule, se propose de porter ce dossier urgent puisque la fin de l'autorisation de l'exploitant se situera au courant de l'automne.

Enfin, je profite de cette assemblée pour vous demander, Madame la Présidente, comme vous en aviez fait la proposition, le réexamen de l'attribution de compensation par la Communauté

à la commune d'Uvernet-Fours dans le cas de la reprise de la compétence tourisme. Dans la lignée de ma réflexion lors du débat portant sur cette question, il me semble normal et juste que la commune d'Uvernet-Fours retrouve, hors taxes de séjour, une somme se rapprochant de celle qu'elle a initialement apportée : les concessions en particulier dans le temps, mais également financières proposées par la mairie d'Uvernet-Fours me paraissent compatibles avec une mise en œuvre – si le Conseil communautaire en décide ainsi – à partir des prochains budgets. Il me semble d'ailleurs, sans en être certain, que la demande de cette nouvelle étude n'émane pas uniquement de la réflexion de Barcelonnette.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, soyez assurés de l'attention que nous portons et porterons à la réalisation de ces budgets 2025. Je vous remercie.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup pour ses observations. Je ne partage absolument pas votre point de vue. L'objectif d'une communauté de communes n'est pas de créer de l'autofinancement et des réserves, la communauté de communes a pour objectif de réaliser des projets et d'être en mesure de les réaliser. Ce n'était pas le cas. Ce n'est absolument pas le cas et à ce titre-là, je n'ai aucun regret à vous présenter aujourd'hui un budget qui soit ambitieux et qui puisse permettre à la Communauté de communes de porter les ambitions qui sont les siennes, à savoir être un véritable moteur de l'adaptabilité de son économie et également l'adaptabilité pour l'intégralité des Ubayens qui vivent ici.*

Je ne partage absolument pas votre point de vue, réaliser un autofinancement est ridicule, l'objectif c'est d'être en capacité de dépenser à bon escient. D'ailleurs, votre propos porte réellement un manque de cohérence puisque vous souhaitez que la mobilité douce puisse être développée pour la Communauté de communes, je n'en ai pas la compétence, ni en termes statutaires ni en termes de personnel. La mobilité douce en ce qui concerne la piste cyclable d'est en ouest, je ne porte pas l'intégralité de la compétence mobilité douce. En plus, j'ai hérité d'une communauté de communes qui n'a aucun agent en charge ni de la mobilité ni des pistes cyclables et il me semble difficile d'inventer les compétences si on ne monte pas la compétence en interne en recrutant les personnes qui sont nécessaires.

Sujet suivant qui concerne la salle Jean-Fernandez : en effet, il y a une partie qui a été, par amabilité, portée au budget pour que le débat puisse avoir lieu au sein de la Communauté de communes, mais je n'en ai pas fait état, car, pour moi, il s'agit d'un dossier anecdotique au vu de l'importance que doit porter aujourd'hui le budget de la Communauté de communes et des enjeux qui sont les nôtres, notamment pour l'héritage d'anciens dossiers qui plombent bien plus le budget de la Communauté de communes.

En ce qui concerne l'aire de fourrière – je l'apprends en séance –, je trouve votre intervention peu appropriée en pleine séance d'un vote budgétaire, mais j'examinerai cela avec grande attention.

En ce qui concerne le réexamen de la compétence d'Uvernet-Fours, il me saurait gré que vous puissiez ne pas colporter de mauvaises informations. Aujourd'hui, l'attribution de compensation qui a été proposée dans le cadre de la révision légale est le scénario le plus proche de la réalité : elle est quasiment identique à ce qui a été apporté par la commune. Ce que demande la commune par la révision libre est de pouvoir porter les projets ambitieux qui sont les siens, c'est-à-dire d'aller au-delà de ce que l'attribution de compensation initiale avait. Si nous cumulons aujourd'hui ce qui a été apporté, on n'a rien gardé à l'aller lorsqu'ils ont apporté la compétence qui a été gérée par Ubaye Tourisme, donc il ne faut pas non plus porter de mauvaises informations. Maintenant, si la commune souhaite abonder plus au projet de Pra Loup, je suis contente de voir qu'il y a une modification majeure de la politique de Barcelonnette.

Je pense que j'ai été complète.

Y a-t-il d'autres interventions ? Passons au vote.

***Mme OKROGLIC** – On va passer au vote du budget principal. Comme vous l'avez vu avec les différentes slides qui vous ont été montrées, ce budget principal va s'élever, en section de*

fonctionnement, en dépenses et en recettes, à 18 544 166 €, et pour la section d'investissement, en dépenses et en recettes, pour un montant de 15 236 619 €.

La commission des Finances, réunie le 24 mars 2025, a donné un avis favorable.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***Mme la Présidente** – Nous avons une intervention orale.*

***M. MARTIN** – Je crains d'être Président d'Ubaye Tourisme…*

***Mme la Présidente** – Non, le montant des subventions, c'est par la suite, tu peux voter le budget. Il n'y a pas de problème.*

***Mme OKROGLIC** – Elles seront votées après.*

Des votes contre ? Des abstentions ? Le budget est voté à l'unanimité. Je vous remercie beaucoup, et je tiens à remercier les services qui ont travaillé pour ce budget. Ça n'a pas été simple, mais ils ont fait un très gros travail. Je vous remercie tous, et je remercie beaucoup aussi Pierre pour sa présentation, qui, j'espère, vous a permis de suivre un petit peu ce que nous allions réaliser en 2025.

Aucune autre remarque n'étant émise, Madame Dominique OKROGLIC procède au vote à main levée. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Mme la Présidente** – Merci beaucoup, Pierre. C'est très compliqué, mais il a choisi ce métier ! [Rires]*

On me dit que Chantal DONNEAUD a arrêté de fumer…

Je vous propose de faire une pause à la fin de cette séance. Attention, je vous appelle à la plus grande prudence si vous êtes en train d'imaginer vous en aller. Le quorum est fragile. Donc si vous pouvez faire encore un effort sur les affaires qui vont suivre, cela me serait très agréable ! Il y a huit points, on va pouvoir les faire vite. Et pour les fumeurs, il est 20 h 41, à 45 on reprend !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 41.

Le secrétaire de séance
Jean-Michel TRON

La Présidente,
Élisabeth JACQUES

Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE